



Programme de gestion
du littoral ouest-africain
Sénégal



ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL (ONL), LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) ET LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP)

PLAN DE FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT FUTUR DES SERVICES POUR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL (ONL) : LIVRABLE 8 - ONL



	<p>BRL ingénierie 1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5</p>
	<p>IDEV Rue PO11, Patte d'Oie Dakar, SENEGAL</p>
	<p>IRD Hann Mariste, Dakar SENEGAL</p>

Date du document	15/11/25
Contact	Racine KANE / François CARNUS

Titre du document	Livrable 8 : Plan de fonctionnement et financement futur des services
Référence du document :	A00900
Indice :	V2

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
19/11/25	1	Rapport Provisoire	Dr. Claude SENE Clément COLOMB	FCA RKA
03/12/25	2	Version 2	Dr. Claude SENE Clément COLOMB	FCA RKA
17/12/25	3	Rapport final	Dr. Claude SENE Clément COLOMB	FCA RKA

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL (ONL), LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) ET LE SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (SAP)

LIVRABLE 8 : PLAN DE FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT FUTUR DES SERVICES (ONL)

PREAMBULE	9
INTRODUCTION	10
I. PHASE DE CREATION ET D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ONL : BILAN & PERSPECTIVES	11
1.1. BILAN DE LA PHASE DE CREATION ET D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ONL	11
1.1.1. Volet Institutionnel	11
1.1.2. Partenariats	11
1.1.3. Formations	12
1.1.4. Matériels et équipements	15
1.1.4.1. Mise à disposition et réfection des locaux de l'ONL	15
1.1.4.2. Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)	15
1.1.5. Renseignement des indicateurs prioritaires	15
1.1.6. Suivi participatif	17
1.1.6.1. Déroulement du suivi participatif	17
1.1.6.2. Principaux résultats	20
1.1.6.3. Retour sur l'expérience du suivi participatif	27
1.1.7. Communication	28
1.1.7.1. Site internet et charte graphique	28
1.1.7.2. Médias traditionnels, réseaux sociaux et participation aux évènements	29
1.2. PERSPECTIVES	29
II. PHASE DE CONSOLIDATION DES ACQUIS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL : PLAN D'ACTIONS QUINQUENNIAL 2026 - 2030	32
2.1. COMPOSANTES, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS	32

III. COORDINATION & MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS.....	41
2.1. PORTEE GEOGRAPHIQUE.....	41
2.2. GROUPES CIBLES	41
2.3. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL, MODE OPERATOIRE ET PILOTAGE DU PLAN D'ACTIONS.....	42
2.3.1. Comité de Pilotage (COPIL).....	42
2.3.2. Comité Scientifique & Technique (CST).....	42
2.3.3. Unité Technique de Coordination de l'ONL	42
IV. DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET DE CAPITALISATION.....	43
4.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	43
4.1.1. Cadre logique, programmation, suivi des indicateurs et rapportage	44
4.1.2. Evaluations externes	44
4.2. GESTION DES CONNAISSANCES ET CAPITALISATION	45
V. STRATEGIE DE DURABILITE DU PLAN D'ACTIONS DE L'ONL.....	46
VI. BUDGET ESTIMATIF DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL & SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS.....	47
6.1. BUDGET ESTIMATIF DU PLAN D'ACTION	47
6.2. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DURABLE DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL DE L'ONL	52
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	61
ANNEXE 1. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL (ONL) 2026 - 2030	62

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Exemple de suivi de l'évolution du trait de côte sur le littoral du Sénégal de 2000 à 2018	16
Figure 2 : Localisation des sept (07) sites d'observation participative	19
Figure 3. Résultats des 02 premières campagnes de mesures des profils.....	23
Figure 4. Localisation des zones de collecte des macro-déchets	25
Figure 5 : Répartition du nombre de déchets par catégorie et par site	26
Figure 6. Répartition du poids des déchets par catégorie et part site	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Planning des ateliers de formation-sensibilisation réalisés lors.....	12
Tableau 3 : Dates par sites de la première campagne de collecte de données	18
Tableau 4. Analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de l'ONL	30
Tableau 5. Calendrier des activités du plan d'actions de la phase de consolidation de l'ONL.....	39
Tableau 6. Budget estimatif du plan d'actions de l'ONL 2026 - 2030.....	48
Tableau 7. Quelques mécanismes de financement (Gobin et Landreau, 2017)	55
Tableau 8 : Analyse des avantages et contraintes des mécanismes de financement durable de l'ONL	56

GLOSSAIRE

ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
AEMOC	Atlas de l'Environnement du Milieu Offshore et Côtier du Sénégal
AFD	Agence Française de Développement
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CDD	Conseils Départementaux de Développement
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COPIL	Comité de Pilotage
CLPA	Conseil Local de Pêche Artisanale
COTECH	Comité Technique
CST	Comité Scientifique et Technique
DCCTEFV	Direction du Changement Climatique, de la Transition Ecologique et des Financements Verts
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DGL	Division de la Gestion du Littoral (DGL)
DPM	Domaine Public Maritime
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DREC	Direction de la Réglementation Environnementale et du Contrôle
EPCS	Etablissement Public à Caractère Scientifique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FND	Fonds Nordique de Développement
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIZC	Gestion Intégrée de la Zone Côtière
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
METE	Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique
MOLOA	Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OBAPAO	Observatoire régional de la Biodiversité et des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONL	Observatoire National du Littoral
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORLOA	Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain
PTBA	Plans de Travail et de Budget Annuels
PN GIZC	Plan National de Gestion Intégrée de la Zone Côtier
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest
PSE	Paiement des Services Ecosystémiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UA	Union Africaine
UAM	Université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UGB	Université Gaston Berger de Saint Louis
UGP	Unité de Gestion du Projet
UIDT	Université Iba Der Thiam de Thiès
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNOC	Conférence des Nations Unies sur les océans
USAID	Agence pour le Développement International des Etats-Unis
USSEIN	Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass de Kaolack
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'ouest
ROM	Rapport d'Orientation Méthodologique
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDLAO	Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest
SIG	Système d'Information Géographique
SN GIZC	Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Zone Côtier
WACA ReSiP	West Africa Coastal Areas Program Resilience Investment Project

PREAMBULE

Le Sénégal a bénéficié, dans le cadre du Projet d'Investissement Régional pour la Résilience des Zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) - Sénégal, de l'appui du Fonds Nordique de Développement (FND) pour l'établissement et l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Littoral (ONL) au Sénégal, l'opérationnalisation et le renforcement du Système d'Information Géographique (SIG) de la Direction du Changement Climatique, de la Transition Ecologique et des Financements Verts (DCCTEFV) et le renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP) de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM).

La composante WACA ResIP Sénégal, financée par le FND vise à appuyer le développement durable des communautés côtières en améliorant l'observation et la compréhension des phénomènes, ainsi que la prévision et l'alerte précoce des catastrophes naturelles et autres menaces liées aux changements climatiques.

Les produits et les services de prévision des submersions marines côtières doivent être améliorés et efficacement intégrés dans les services d'alerte fournis par les services météorologiques et hydrologiques nationaux. A ce titre, la composante financée par le FND appuiera les efforts du gouvernement sénégalais à renforcer la capacité des institutions nationales à collecter, évaluer et partager les données et les informations recueillies sur la zone côtière (physiques, biologiques, ressources, pollution, économique, sociales, culturelles, etc.) de manière régulière et coordonnée. Elle fournira également un appui pour améliorer la prévision des submersions marines côtières et les systèmes d'alertes précoce aux échelles nationale et locale afin de réduire les conséquences sur le littoral.

Le projet WACA, sur financement de la Banque mondiale, a appuyé le Sénégal à se doter d'une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (SNGIZC), dont l'ambition est de favoriser l'adaptation et l'anticipation de ces phénomènes pour faire les choix appropriés et ne pas subir les évolutions futures. A cette fin, le développement et le partage des connaissances constituent un enjeu prioritaire pour mieux comprendre les phénomènes complexes de l'interface terre-mer. La mise en œuvre de la SNGIZC doit être en parfaite articulation avec l'ONL, qui devra jouer un rôle important dans l'éclairage scientifique des processus décisionnels de gestion intégrée du littoral. L'ONL, dont l'optimisation devrait s'adosser à une collaboration intelligente avec les institutions productrices de données et une mise en réseau des universités, des instituts de recherche et des observatoires existants au niveau national et régional (ORLOA, OBAPAO, etc.) et international, devrait permettre de relever le défi du savoir et des connaissances comme base de la décision, de la veille et de l'alerte environnementales, à travers l'établissement de passerelles opérationnelles et durables entre le secteur du savoir et celui de la GIZC.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique (METE) a confié au Consortium BRLI, IDEV et IRD, sous la coordination de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du Projet WACA-Sénégal, une Assistance Technique, dont la mission est de conduire les études diagnostiques et de faisabilité technique et financière nécessaires à la mise en place de l'ONL, à l'opérationnalisation du SIG/DCCTEFV et au renforcement du SAP, des capacités nationales, ainsi qu'à la gestion des connaissances, dont les principaux dépositaires d'enjeux sont la DCCTEFV et l'ANACIM.

Dans le cadre du Rapport d'Orientation Méthodologique ou ROM (Cf. **Livrable 2**) et conformément aux TDR de l'Assistance Technique, il est prévu un « **Plan de fonctionnement et de financement futur des services de l'ONL (Livrable 8)** » dans l'optique de définir les modalités d'organisation, de gestion et de pérennisation des activités mises en œuvre dans le cadre de l'Assistance Technique (phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL).

INTRODUCTION

La gestion durable du littoral sénégalais constitue aujourd’hui un enjeu majeur, à la croisée des dynamiques environnementales, sociales et économiques. Face à l’accélération des phénomènes d’érosion côtière, de submersion marine, de pollution et de diverses pressions anthropiques, l’État du Sénégal, avec l’appui de la Banque Mondiale et du FND, a engagé une démarche ambitieuse de GIZC à travers le Programme WACA ResIP. Ce programme vise globalement à renforcer la résilience des zones côtières en Afrique de l’Ouest et à doter les pays d’outils opérationnels de suivi, d’alerte et de gouvernance.

En effet, la mise en place de l’Observatoire National du Littoral au Sénégal dans le cadre du Programme WACA ResIP constitue un pilier essentiel pour produire et partager des données fiables sur l’état du littoral et renforcer la participation des communautés locales et des acteurs institutionnels dans la gestion intégrée de la zone côtière.

Au-delà de sa dimension technique, l’ONL est appelé à jouer un rôle de « **bras scientifique et opérationnel** » au service de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC). Ainsi, il doit permettre une meilleure compréhension des dynamiques littorales, une anticipation des risques et une prise de décision éclairée par les pouvoirs publics. L’ONL s’inscrit également dans une logique régionale, en articulation avec l’Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain (ORLOA), garantissant la cohérence et la complémentarité des actions menées à l’échelle sous-régionale.

Le présent **Livrable 8** s’inscrit dans la continuité des activités et réalisations de l’Assistance Technique (AT) dans le cadre de la phase de création et d’institutionnalisation de l’ONL d’une durée de 27 mois. Il poursuit plusieurs objectifs stratégiques notamment :

- Dresser un bilan des acquis et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la phase de création et d’institutionnalisation de l’ONL ;
- Faire une analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités de la phase de création et d’institutionnalisation de l’ONL
- Proposer un plan d’actions pour la phase de consolidation des acquis de l’observatoire ;
- Définir un dispositif de coordination, de mise en œuvre opérationnel et de suivi-évaluation du plan d’actions quinquennal ;
- Etablir un budget prévisionnel du plan d’actions quinquennal en identifiant des sources potentielles de financement au niveau national et international, afin d’assurer la continuité et la stabilité des activités et services de l’ONL.

Ainsi, ce livrable devrait constituer une sorte de « **feuille de route stratégique** » pour la mise en œuvre de la phase de consolidation des acquis de l’ONL. Il permettra, sur la base d’un bilan exhaustif et sans complaisance, d’identifier sous forme de plan d’actions quinquennal, les activités stratégiques à dérouler pour rendre entièrement opérationnel l’ONL à l’horizon 2030. Cette perspective traduit la volonté du Sénégal de se doter d’un observatoire fonctionnel, pérenne, inclusif et innovant, capable de répondre aux défis environnementaux et socio-économiques des prochaines décennies.

I. PHASE DE CREATION ET D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ONL : BILAN & PERSPECTIVES

1.1 BILAN DE LA PHASE DE CREATION ET D'INSTITUTIONNALISATION DE L'ONL

1.1.1 Volet Institutionnel

Après concertation, le choix a été fait de créer l'ONL en tant que structure autonome avec un ancrage au METE. Tous les textes juridiques associés à la création de l'ONL ont alors été préparés par l'Assistance Technique, en concertation avec les différents services du METE. Le décret portant sur la création officielle de l'ONL a été préparé et transmis au ministère. Une fois signé, cela officialisera la création de l'ONL.

En attente de l'obtention du décret, un arrêté ministériel portant sur la création de l'ONL et donc de la mise en place du personnel de l'ONL a été transmis au ministère chargé de l'environnement afin d'en obtenir la validation. Cependant, en dépit de multiples relances et de plusieurs réunions, l'arrêté n'est pas approuvé.

Le **1^{er} septembre 2025** s'est notamment tenue une réunion dédiée à la problématique d'obtention de l'arrêté ministériel. Lors de ce temps d'échanges, il a été conclu qu'une nouvelle formulation du « *Projet d'arrêté ministériel pour la création et le fonctionnement de l'équipe technique dédiée à la gestion de la phase transitoire de l'ONL* », devrait permettre de simplifier la procédure d'approbation et de faciliter la mise en place rapide de l'équipe devant prendre en charge le fonctionnement de l'ONL.

Lors de l'atelier de Comité Technique (COTECH 3) pour la validation des livrables, il a été annoncé la signature de l' « *Arrêté ministériel portant création et fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Unité technique chargée de la mise en place d'un Observatoire national du Littoral* » ; marquant ainsi une avancée décisive vers l'opérationnalisation de l'ONL. Toutefois, la DCCTEFV devra prendre, très rapidement, toutes les dispositions administratives nécessaires pour nommer officiellement le personnel sur la base de l'arrêté ministériel.

1.1.2 Partenariats

Dans la perspective d'opérationnaliser l'ONL en partenariat avec les producteurs de données sur le littoral, un projet de protocole de partage des données a été élaboré puis réactualisé en tenant compte des retours de l'UGP. Ce protocole devra être soumis par l'ONL (une fois la structure officiellement créée) aux différents partenaires pour signature.

Le projet de Protocole d'Accord a pour objet de définir les conditions selon lesquelles, les Parties mettent en place et rendent opérationnel l'Observatoire National du Littoral (ONL) en promouvant leur coopération et leur partenariat afin de collecter, traiter et diffuser des données et informations de qualité auprès des instances consultatives et décisionnelles existantes pour une meilleure gestion intégrée du littoral sénégalais.

Il définit les objectifs, les missions, les domaines de coopération, l'organisation et les principes partagés par les Parties, dans le respect des règles juridiques nationales en matière de diffusion des données publiques et environnementales et de protection de la propriété intellectuelle.

La version provisoire du projet de protocole a été présenté et discutée lors du COTECH 3 et des commentaires et suggestions des participants qui seront intégrés dans une 2^{ème} version qui sera soumise, au courant de la phase de prolongation, aux différentes institutions partenaires pour

recueillir leurs avis et recommandations et éventuelle signature, matérialisant ainsi leur adhésion à l'ONL. A noter qu'une première base de données (BDD) de l'ONL¹ a été mise en ligne *via* la site web de l'ONL, ce premier partage de données devrait paver la voie à un échange plus large de données avec les partenaires de l'ONL.

1.1.3 Formations

Un plan de formation a été élaboré, lors de la phase de diagnostic et de faisabilité technique et financière de l'Assistance Technique, afin de renforcer les capacités du futur personnel technique de l'ONL et de ses partenaires techniques.

De plus, parallèlement à la 1^{ère} campagne de suivi participatif, des ateliers de formation-sensibilisation ont été organisés sur l'ensemble du littoral, à raison d'au moins deux (02) ateliers par région maritime (**Tableau 1**). Ces ateliers de formation-sensibilisation ont permis de présenter les missions, les objectifs et la démarche de l'ONL ainsi que de former plus de **1 000 participants sur un total de 18 sites**, majoritairement issus des **CLPA** (Comités Locaux de Pêche Artisanale). Ces ateliers ont contribué à renforcer la **capacité opérationnelle des acteurs locaux**, de leur préciser les missions et la démarche de ONL, tout en favorisant l'appropriation des outils et des procédures du SAP. Ils ont été conduits par des institutions nationales : **l'ANACIM, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) et la Division Gestion du Littoral (DGL)** et ont porté sur les thématiques suivantes :

- Risques côtiers et sécurité en mer,
- Prévisions météorologiques et océanographiques,
- Fonctionnement et utilisation du Système d'Alerte Précoce.

Les objectifs, la démarche et l'état d'avancement de l'ONL ont été également présentés par le Chef de mission de l'AT lors de ces ateliers.

Tableau 1. Planning des ateliers de formation-sensibilisation réalisés lors de la première campagne de collecte de données

Région	Sites	Jours
Casamance	Diembering	04 août 2025
	Kabrousse	05 août 2025
Sine-Saloum	Palmarin	25 août 2025
	Fimela	26 août 2025
Thiès	Joal fadiouth	27 août 2025
	Pointe-Sarène	28 août 2025
	Mbour	29 août 2025
Dakar	Bargny	08 septembre 2025
	Rufisque	09 septembre 2025
	Yenn	10 septembre 2025
Thiès	Cayar	11 septembre 2025
Dakar	Thiaroye	12 septembre 2025
	Yarakh	13 septembre 2025
Saint-Louis	Gandioul	15 septembre 2025
	Goh Mbadj	16 septembre 2025
	Hydrobase	17 septembre 2025
Louga	Poto	18 septembre 2025
	Lompoul-sur-mer	19 septembre 2025

¹ BDD issu d'un travail notamment réalisé pour l'atlas AEMOC sur l'environnement littoral et marin du Sénégal.

Comme susmentionné, un plan de formation a été élaboré. A cet effet, il a permis d'établir un programme de formation qui devrait être déroulé avant mi-novembre 2025. Une première version du programme de formation (**Tableau 2**) et des TDR a été soumise à l'UGP, à la DGL et à la Directrice de la DCCTEFV. Après consultation avec l'UGP et la DGL, et compte tenu du nombre de sessions de formations programmées entre fin octobre et mi-novembre 2025, coïncidant avec la fin de l'année (donc des conflits de calendrier), toutes les sessions de formations ne pouvaient se tenir durant cette période. Ainsi, elles ont été reportées en 2026 notamment dans le cadre de la période de prolongation de l'AT.

Tableau 2. Programme de formations pour l'Observatoire National du Littoral / ONL & SIG de la DCCTEFV

THEMATIQUES	OBJECTIF GENERAL	MODULES	BENEFICIAIRES
Utilisation des SIG	<ul style="list-style-type: none"> Formation approfondie sur les systèmes d'information géographique, incluant la collecte, l'analyse et la gestion des données géospatiales 	<ul style="list-style-type: none"> Module 1 : Fondamentaux du SIG / Introduction aux SIG et à leurs Applications Module 2 : Formation sur le logiciel QGIS Module 3 : Formation sur le logiciel ArcGIS 	<ul style="list-style-type: none"> Géomaticien ONL, gestionnaires des bases de données, des SIG de l'ONL et du SIG / DCCTEFV Géomaticien et gestionnaires des bases de données et SIG des institutions partenaires désignées par la DCCTEFV
Risques côtiers	<ul style="list-style-type: none"> Formation ciblée sur la prévision et la gestion des risques côtiers, incluant la submersion marine, la forte houle, la météorologie marine et la modélisation océanographique pour fournir une compréhension complète des risques côtiers et de leur gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Module 1 : Introduction à la Météorologie Marine Module 2 : Modélisation Océanographique Module 3 : Le SAP comme outil de Prévision et gestion des risques côtiers (submersions marines, fortes houles, tempêtes....) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel technique de l'Observatoire National du Littoral (ONL) & du SIG/DCCTEFV Personnel technique des institutions partenaires concernés par les dynamiques du littoral
Érosion côtière	<ul style="list-style-type: none"> Formation sur les méthodes de mesure, les analyses et les stratégies de gestion de l'érosion côtière. 	<ul style="list-style-type: none"> Module 1 : Introduction à la Géomorphologie littorale Module 2 : Outils d'observations et de suivi de l'Érosion Côtière Module 3 : Stratégies de gestion et de lutte contre l'érosion côtière 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel de l'Observatoire National du Littoral (ONL) Personnel des institutions partenaires concernés par les dynamiques du littoral
Pollution marine et côtière	<ul style="list-style-type: none"> Formation sur les sources, les impacts et les techniques de suivi et de mitigation de la pollution plastique et des hydrocarbures. 	<ul style="list-style-type: none"> Module 1 : Techniques d'analyse, d'évaluation, de prévention et de gestion des risques de pollution marine par les hydrocarbures Module 2 : Mise en place et animation d'un réseau de suivi participatif de la pollution marine par les macro-déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel de l'Observatoire National du Littoral (ONL) Personnel des institutions partenaires concernés par les dynamiques du littoral

1.1.4 Matériels et équipements

1.1.4.1 Mise à disposition et réfection des locaux de l'ONL

Dans le cadre du projet de création de l'Observatoire National du Littoral (ONL), la DCCTEFV a officiellement désigné et mis à disposition les locaux situés à l'immeuble Kébé, Avenue Jean Jaurès.

En date du 10/03/2025, l'Assistance Technique a effectué une visite dans ces locaux afin de procéder à un état des lieux détaillé du bâtiment de manière à déterminer son adéquation avec les besoins opérationnels de l'ONL et d'évaluer les travaux à réaliser. Par la suite, plusieurs visites d'entreprises spécialisées dans l'aménagement de locaux ont été réalisées afin d'explorer les meilleures options pour l'ONL. Ces visites ont permis d'étudier les propositions de devis pour la réfection des locaux, en tenant compte des besoins spécifiques de l'observatoire. Après avoir reçu et révisé plusieurs devis, l'AT a reçu, en fin novembre 2025, des offres pour la réfection des locaux. Le processus d'évaluation de ces offres est en cours pour la sélection de l'entreprise qui assurera l'aménagement des locaux via le financement du projet WACA (dont la durée a été prolongée de 6 mois).

1.1.4.2 Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

En raison de très nombreuses difficultés administratives, notamment l'exemption de taxes (qui a retardé de près de 6 mois l'avancée du projet et a conduit à faire un avenant au contrat de l'Assistance Technique), les achats de matériel prévus dans le cadre du projet (6 appels d'offres prévus) n'ont pu être réalisés en 2025. Les appels d'offres ont toutefois été lancés et les prestataires prévus seront choisis d'ici fin décembre 2025.

La réalisation des contrats pour la fourniture des services et des équipements associés a donc été retardée. Ces contrats seront mis en œuvre sur les 6 premiers mois de 2026, correspondant à la période pour laquelle la durée du projet a été prolongée. L'ONL et ses partenaires bénéficieront donc de ces équipements à compter de juin 2026 au plus tard.

1.1.5 Renseignement des indicateurs prioritaires

Dans le cadre des études diagnostiques et de faisabilité de l'ONL, menées en 2023 et 2024 par l'AT, **trois (03) « indicateurs prioritaires »** avait été identifiés relatifs :

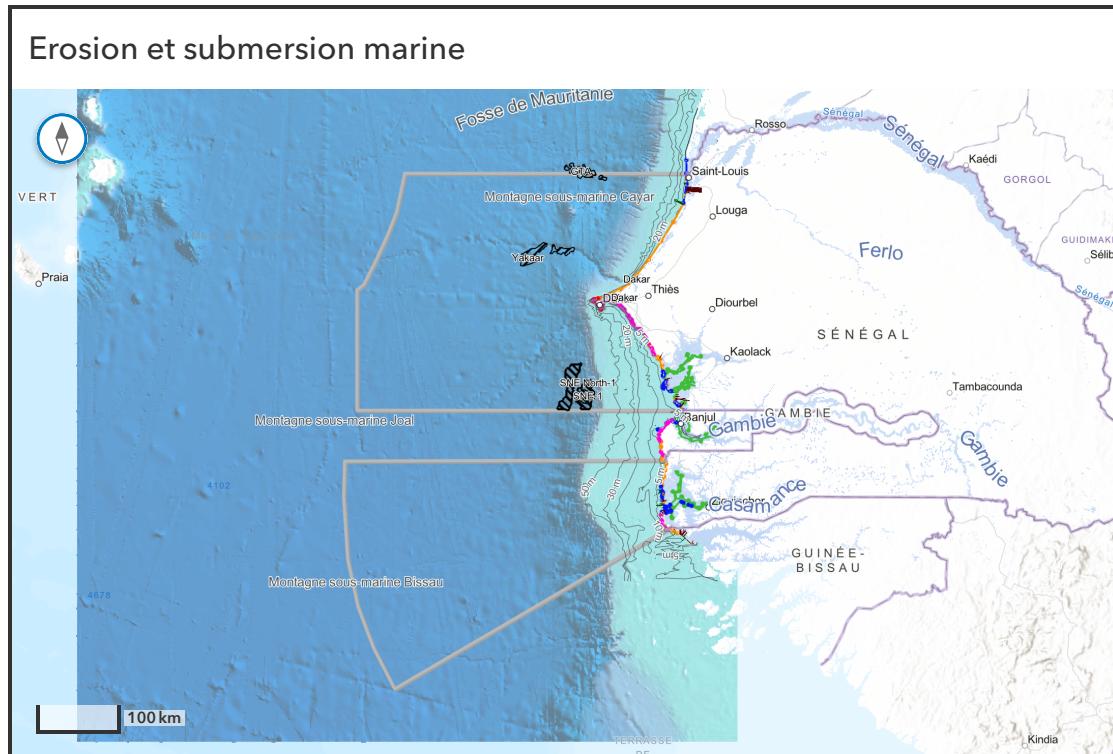
1. À l'érosion côtière l'érosion côtière (position du trait de côte) ;
2. À la pollution par les macrodéchets (y compris les macroplastiques).
3. Au taux d'occupation du sol de la frange littorale ;

Les 2 premiers indicateurs ont été développés dans le cadre d'un suivi participatif, c'est-à-dire que les mesures sont réalisées directement par des observateurs locaux sur le littoral qui ont bénéficié de matériel et de formation. L'ONL exerçant une mission de coordination, d'appui, et de soutien à ce réseau participatif. Ces indicateurs ont donc non seulement une vocation de suivi de l'évolution de certains paramètres mais aussi, et surtout, d'implication (et de sensibilisation) des populations littorales dans ce suivi.

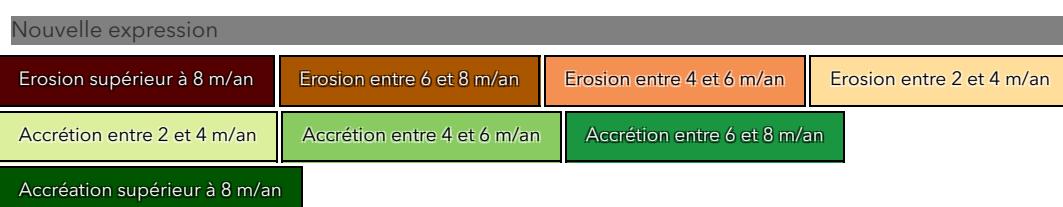
L'AT a par ailleurs entamé des discussions avec les structures universitaires impliquées dans le suivi des indicateurs et la production des données sur le littoral, en perspective de leur collaboration pour le suivi participatif du littoral. Des projets de contrats sont en cours de finalisation pour mettre à leur disposition les moyens de fonctionnement et les équipements nécessaires à cet effet. Il

conviendra de définir la forme la plus appropriée de contractualisation pour optimiser cette importante collaboration entre l'ONL et ces partenaires.

Pour le suivi de l'érosion côtière on peut également citer l'ORLOA dont les données futures de suivi ont vocation à être présentées et valorisées par l'ONL.



Evolution du trait de côte (2000 - 2018)



Infrastructures de protection côtière

Géomorphologie côtière

- Littoraux sableux à profil longitudinal rectiligne
- Littoraux vaseux ou sablo-vaseux localisés en sites à très forte instabilité naturelle
- Littoraux vaseux ou sablo-vaseux régulièrement recouverts par la marée
- Littoraux sableux et rocheux en échelon (caps et anses) — Littoraux rocheux

Gisement de gaz Gisement de pétrole Zone Economique Exclusive



Figure 1. Exemple de suivi de l'évolution du trait de côte sur le littoral du Sénégal de 2000 à 2018 (BRLi - AEMOC, 2024)

Concernant le suivi de l'occupation du sol sur la bande littorale un « état zéro » est réalisé, sur la base des données précises d'occupation du sol recueillies et traitées dans le cadre de « **l'Atlas de l'Environnement du Milieu Offshore et Côtier du Sénégal (AEMOC)** ».

Cet « état zéro », qui va servir de référence pour le suivi futur, présente des indications sur l'occupation du sol dans la bande littorale des 500 mètres par communes, qui seront présentés dans le cadre d'une synthèse qui sera soumise à l'UGP en janvier 2026.

Le choix de la bande des 500 m est justifié pour fournir une réponse à la préoccupation des nouvelles autorités par rapport à l'occupation du domaine public maritime (DPM). Et ceci est en adéquation avec les conclusions des études de faisabilité technique qui soulignent que l'ONL, en terme de renseignement des indicateurs, doit certes s'aligner aux indicateurs de l'ORLOA, ce qui est le cas, mais va renseigner des indicateurs en fonction des priorités nationales, tel le cas de l'occupation du DPM.

Toutefois, les travaux de suivis scientifiques avec les universités permettront de voir comment avec mettre en cohérence la référence spatiale de la zone côtière notamment en rapport avec sa délimitation qui est fixée, de manière arbitraire par l'ORLOA, à 25 km du littoral.

1.1.6 Suivi participatif

1.1.6.1 Déroulement du suivi participatif

Dans le cadre du déploiement initial de l'Observatoire National du Littoral (ONL), il a été décidé de mettre en œuvre un **suivi participatif** sur deux thématiques prioritaires : **l'érosion côtière et la pollution par les macro-déchets**. Le **suivi participatif** constitue un volet central et une plus-value de l'ONL qui vise à mobiliser les communautés littorales et les acteurs locaux pour collecter des données fiables sur l'état du littoral et de l'environnement marin. Cette démarche vise à favoriser une **appropriation locale renforcée** et à mobiliser activement les acteurs de terrain dans la collecte et la valorisation des données.

L'approche retenue repose sur une collaboration entre **communautés locales, scientifiques et gestionnaires**, afin de produire une information utile, partagée et accessible, au service d'une meilleure compréhension des dynamiques côtières et d'une prise de décision éclairée à l'échelle locale.

Il faut rappeler que dans le cadre de son déploiement, une série de **foras régionaux** a été organisée afin de sensibiliser les acteurs locaux, de présenter la démarche et de **co-construire la mise en œuvre sur le terrain**. Ces rencontres avaient pour objectifs de présenter les grandes lignes du dispositif, de réunir les communautés locales, les acteurs du littoral et les autorités compétentes pour discuter des enjeux liés à la gestion des risques côtiers, d'identifier les sites à suivre, et de désigner les personnes référentes qui seront impliquées dans la collecte et la transmission des données.

Les différents foras se sont tenus durant les mois de mars et d'avril 2025 dans les 06 régions côtières du Sénégal. Ces rencontres ont permis de recueillir des contributions précieuses des parties prenantes locales (collectivités territoriales, services techniques déconcentrés, organisations communautaires, chercheurs, etc.) et d'ancrer la dynamique participative dans les territoires concernés.

Globalement, la **mise en œuvre du suivi participatif** passe, dans un premier temps, par :

- l'installation des équipements nécessaires (bornes) ;
- la formation des observateurs impliqués ;

- et la réalisation des mesures de terrain pour collecter les données au niveau des sites pilotes.

Parallèlement, le **diagnostic du Système d'Alerte Précoce (SAP)** a mis en évidence la nécessité de renforcer la **sensibilisation des populations côtières aux risques littoraux**, en cohérence avec les actions déjà engagées par l'ANACIM à travers ses ateliers de sensibilisation (**Cf. 1.1.3. Formations**).

Dans cette optique, une **première campagne de mesures avec des ateliers de formation-sensibilisation**, a été réalisée afin d'articuler **les deux volets du projet** - suivi participatif et prévention des risques - et de renforcer leur impact sur le terrain.

Cette **première série de campagnes de suivi participatif** a été organisée entre le 1^{er} août et le 20 septembre 2025 dans **sept (07) sites représentatifs répartis sur le long de l'ensemble du littoral sénégalais**.

Pour chacune des campagnes, l'intervention de l'AT s'est déroulée sur **trois jours** et a réuni en moyenne **dix (10) observateurs par site**, sélectionnés au sein des communautés littorales et accompagnés par l'Unité de Gestion du Projet (UGP WACA, la Division Gestion du Littoral (DGL / DCCTEFV) ainsi que par des étudiants issus des universités partenaires locales (universités de Ziguinchor, de Diamniadio, de Dakar, de Thiès et de Saint Louis) (**Tableau 3**). Cette configuration a permis d'assurer à la fois un ancrage communautaire fort et un appui technique renforcé.

- **Jour 1** : la première journée était consacrée au choix du site de suivi, à l'installation de deux (02) bornes de référence et à la délimitation de la zone de collecte des déchets ;
- **Jour 2** : la deuxième journée était dédiée à la formation théorique et pratique des observateurs. Les thématiques abordées portaient sur les méthodes et protocoles de suivi de l'érosion côtière (mesure du trait de côte, relevés topographiques, utilisation des équipements) et de la pollution par les macro-déchets (collecte, tri, catégorisation, pesage...) ;
- **Jour 3** : la dernière journée permettait de réaliser les premières collectes de données sur le terrain, sous la supervision des experts de l'AT - ONL.

Tableau 2 : Dates par sites de la première campagne de collecte de données

Région	Sites	Période
Casamance	Diembering	03 au 07 août 2025
Sine-Saloum	Palmarin	24 au 27 août 2025
Thiès	Pointe-Sarène	28 au 30 août 2025
Dakar	Bargny	08 au 10 septembre 2025
Thiès	Cayar	11 au 13 septembre 2025
Saint-Louis	PNLB/AMP	14 au 17 septembre 2025
Louga	Lompoul-sur-mer	18 au 20 septembre 2025

Le dispositif de suivi participatif a permis de collecter des données **sur deux (02) des trois (03) indicateurs** mis en place par l'AT. Il s'agit des indicateurs « érosion côtière » et « pollution par les macro-déchets ». Pour garantir la qualité des données collectées, les protocoles des indicateurs ont été rédigés et ils sont accessibles sur le site Internet de l'ONL (<https://onl.sn/>) dans la rubrique « **Dispositif** » de « **l'Observatoire Participatif** ».

Le suivi participatif bénéficie également d'une **application numérique dédiée à la collecte de données** qui a été développée spécifiquement par l'AT. Cette application s'appuie sur un cahier des charges élaboré par l'Assistance Technique, intégrant les besoins des observateurs et des encadrants sur le terrain.

Plusieurs versions de l'application ont été produites, testées et améliorées de manière itérative. Les améliorations ont notamment porté sur :

- L'ergonomie et la simplicité d'utilisation pour les observateurs ;
- La fiabilité et la précision des données saisies ;
- La synchronisation et le transfert sécurisé des informations vers la base centrale de l'ONL.

Le développement continu de cette application garantit que les campagnes de suivi participatif s'appuient sur un outil performant et adaptable, favorisant la collecte de données structurées et exploitable pour le suivi environnemental et la mise en place du système d'alerte précoce.

Le suivi participatif a été réalisé à travers **une série de deux (02) premières de campagnes**, organisée respectivement entre le **1^{er} août et le 20 septembre 2025** et **entre 10 et le 23 octobre 2025 dans les 07 sites pilotes (Figure 2)**. Il a mobilisé 70 observateurs locaux (en raison de **10 observateurs par site**), dont un référent (ou pont focal) qui interagit avec l'Assistance Technique. Ces campagnes ont constitué une étape déterminante dans l'opérationnalisation de la méthodologie définie en amont, le test des outils développés et la mobilisation des acteurs locaux autour du dispositif.



Figure 2 : Localisation des sept (07) sites d'observation participative

Les données sont respectivement collectées avec une fréquence mensuelle (profils de plages) et trimestrielle (macro-déchets). Les données collectées par les observateurs locaux sont renseignées dans l'application développée par l'ONL, permettant l'envoie rapide et sécurisé des données vers le site Internet de l'observatoire. Une fois traitées, ces données sont renvoyées aux observateurs via le site Internet de l'ONL.

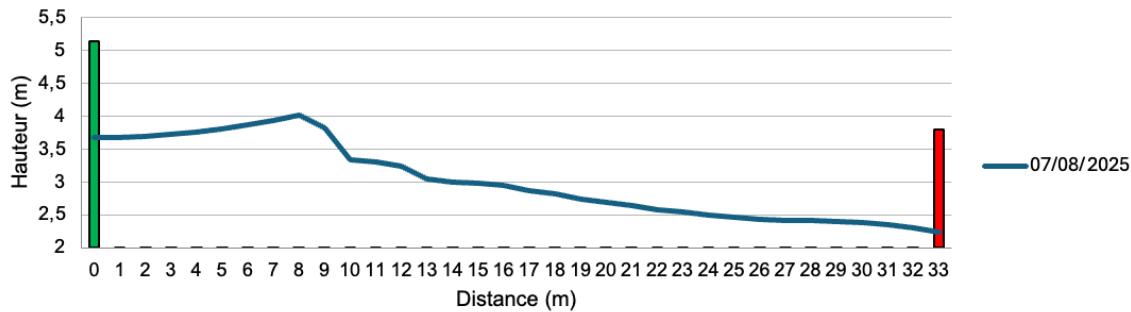
De plus, il est prévu de suivre une approche incrémentale, ainsi d'autres sites et d'autres indicateurs seront ajoutés au fil du temps en termes d'évolution de la mise en œuvre de l'ONL, suivant le phasage initialement retenu.

1.1.6.2 Principaux résultats

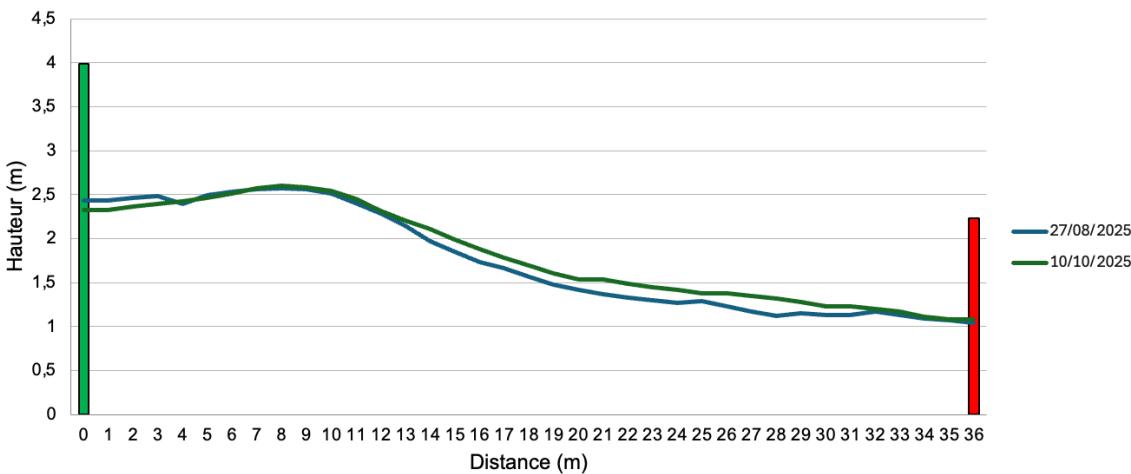
Globalement, le suivi participatif a permis de collecter une première séries de données de terrain sur les profils de plages dont les principaux résultats sont ci-dessus présentés (Cf. Figure 3). Ces différents profils décrivent fidèlement la réalité du terrain. Ils pourront être par la suite utilisés comme une base de données de référence pour comparer avec les futurs profils topographiques mesurés. De cette façon, l'ONL pourra **étudier, décrire et suivre** sur ces sites d'observations l'**évolution spatio-temporelle** et la **dynamique sédimentaire** des plages.

Toutefois, il convient de noter que le profil topographique de Bargny n'a été réalisé qu'en octobre 2025 (plus précisément le 23 Octobre 2025) au lieu de la période du 08 au 10 septembre 2025, initialement prévue. En effet, suite à plusieurs complications intervenues lors de la mise en place des bornes et les conditions météorologiques non favorables (fortes houles et pluies), les données n'ont pu être collectées durant la première campagne de mesures.

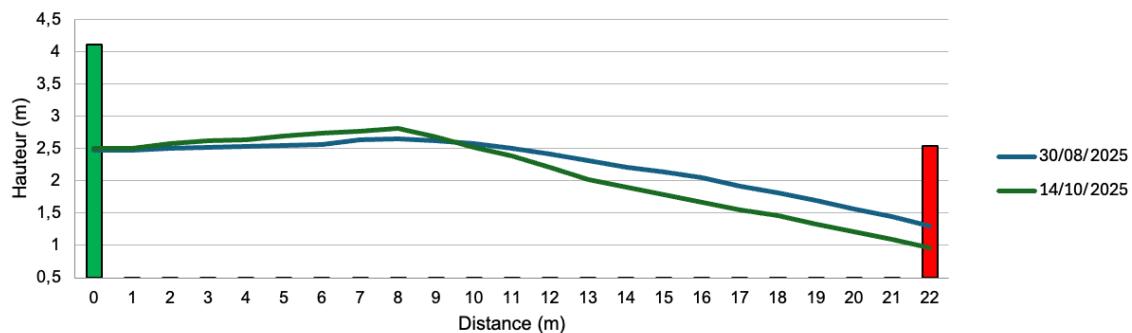
Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Diembering (Août 2025)



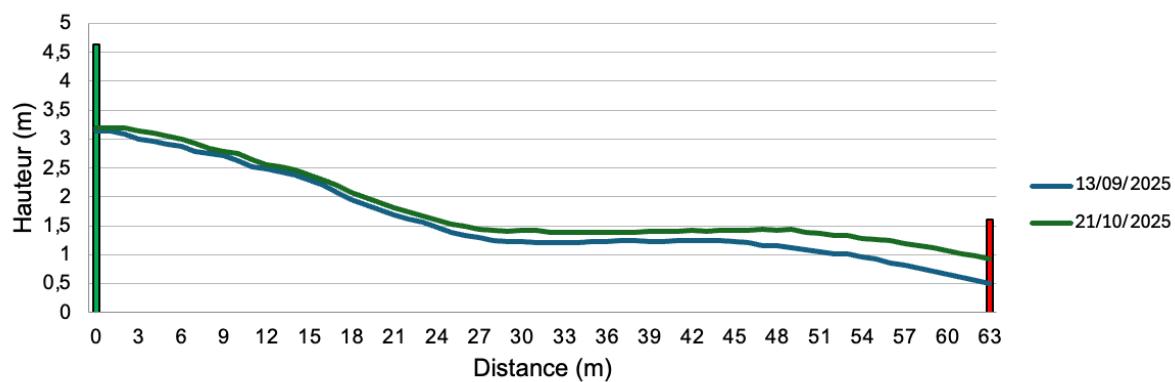
Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Palmarin (Août et Octobre 2025)



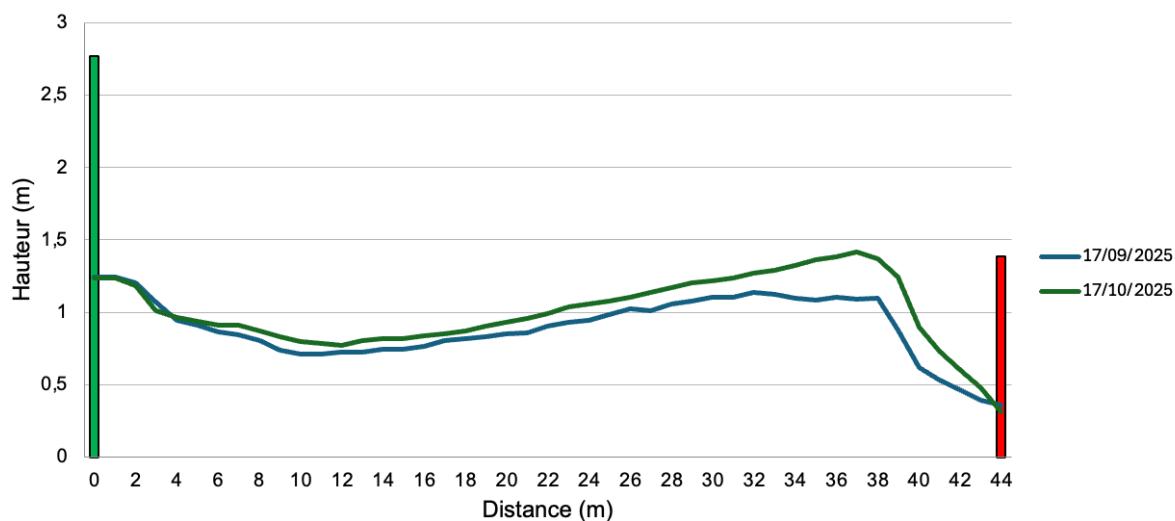
Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Pointe-Sarène (Août et Octobre 2025)



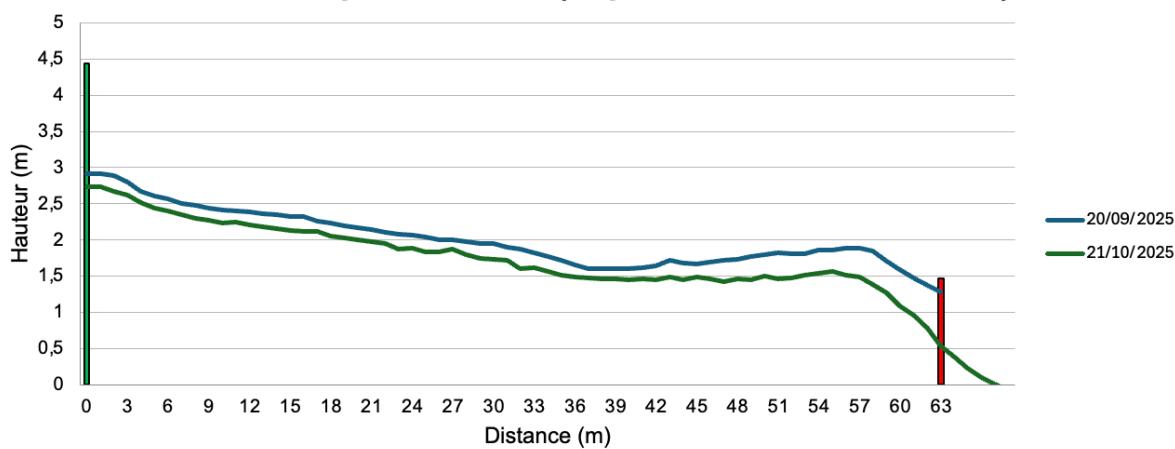
Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Cayar (Septembre et Octobre 2025)



Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Saint-Louis (Septembre et Octobre 2025)



Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Lompoul-sur-mer (Septembre et Octobre 2025)



Suivi temporel du profil de plage entre les bornes du site de suivi - Bargny (Octobre 2025)

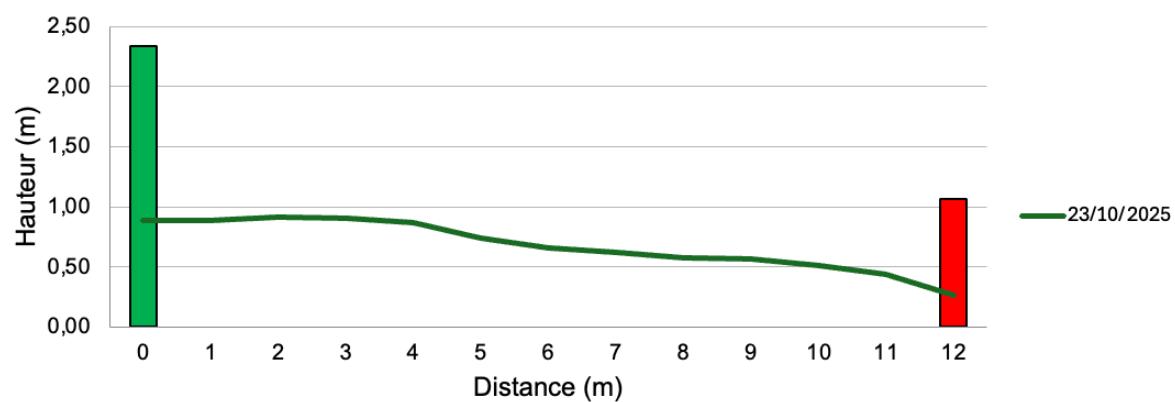


Figure 3. Résultats des 02 premières campagnes de mesures des profils de plage dans les sites pilotes du suivi participatif

Pour ce qui concerne le suivi de la pollution par les macro-déchets, en raison de la fréquence de collecté retenue (03 mois), **une première campagne a été réalisée entre Aout et Octobre 2025 dans les 07 sites pilotes d'observations**. Une deuxième campagne est prévue pour le mois de décembre 2025. Durant cette 1^{ère} campagne, les observateurs ont **collecté, trié et pesé** les macro-déchets sur une surface délimitée dans chaque site d'observations (**Figure 3**).

De même que pour les profils topographiques, les données de la pollution par les macro-déchets n'ont pas pu être collectées sur le site de Bargny en septembre 2025. Elles ont finalement été collectées le 23 octobre 2025.







Figure 4. Localisation des zones de collecte des macro-déchets dans le cadre du suivi participatif

Après le traitement des données collectées, l'équipe de l'AT a produit plusieurs résultats préliminaires, notamment la **répartition des déchets en nombre, représenté en pourcentage et par catégorie et par site** (Figure 5). Globalement, ces résultats montrent une prédominance du nombre de déchets plastiques dont le pourcentage varie entre 30 % à Loumpoul-sur-Mer et 84 % à Cayar, suivis des cordes et filets avec 20 % à Bargny, 35 % à Diembéring et Pointe Sarène et 63 % à Loumpoul-sur-Mer.

En terme de répartition du poids, les déchets plastiques occupent largement la première place avec respectivement 40 % à Diembering, 68 % à Pointe Sarène, 86 % à Loumpoul-sur-Mer, 90 % à Palmarin, 95 % à Cayar et à Bargny et 96 % à Saint Louis (Figure 6).

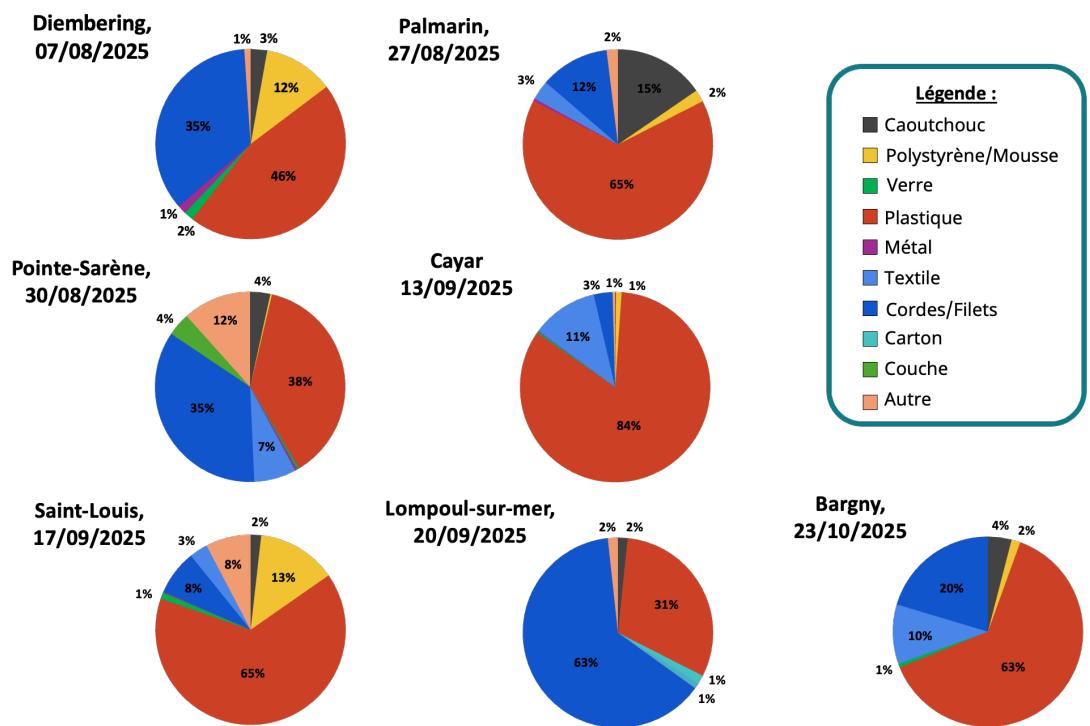


Figure 5 : Répartition du nombre de déchets par catégorie et par site

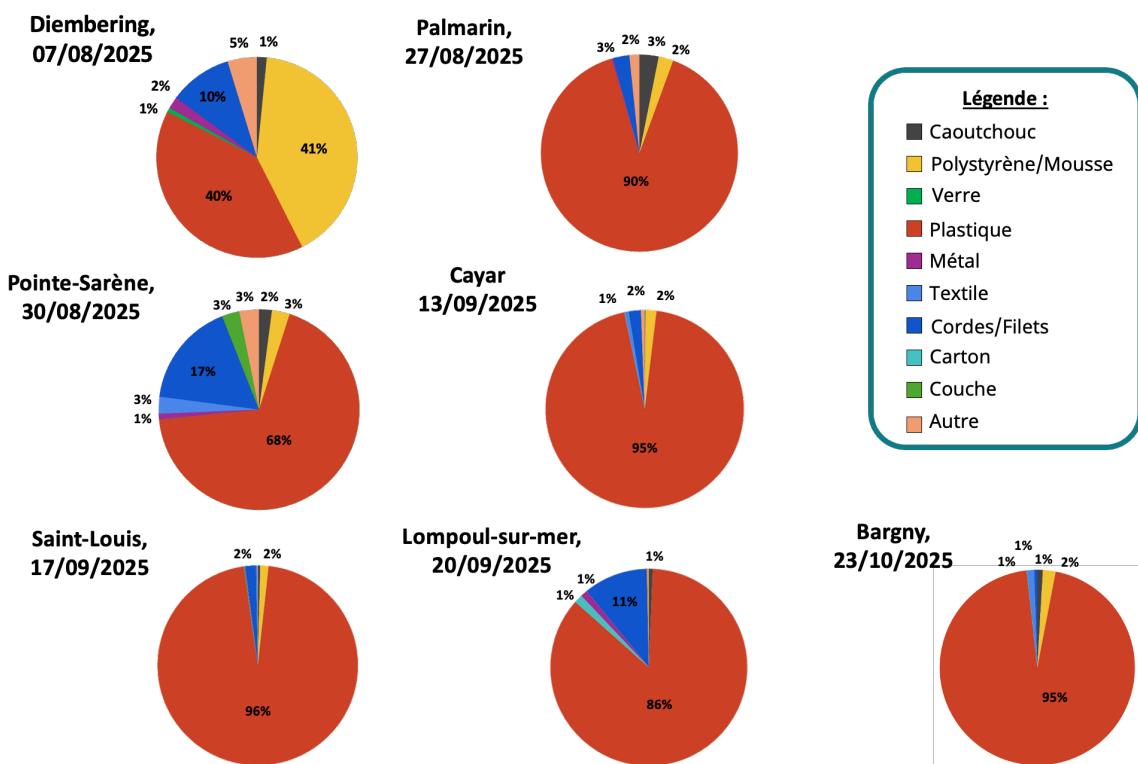


Figure 6. Répartition du poids des déchets par catégorie et part site

1.1.6.3 Retour sur l'expérience du suivi participatif

Les ateliers de sensibilisation ont permis de répondre aux trois résultats suivants :

- **Renforcer les connaissances** des acteurs communautaires sur les services climatiques, les risques côtiers et la sécurité en mer ;
- **Communiquer des informations climatiques** produites / affinées par l'ANACIM aux communautés locales (à l'échelle des côtes) ;
- **Assurer la formation** des membres des différentes commissions de surveillance des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) et de sécurité en mer à la lecture et à la compréhension de l'information météorologique.

En effet, la mobilisation et l'implication des différents acteurs ainsi que l'édition et la mise à leur disposition de livrets de formation ont permis de sensibiliser efficacement plus de 1000 citoyens sur un ensemble de 18 sites répartis dans les différentes régions côtières.

Les campagnes de mesures ont, quant à elles, permis de :

- **Renforcer l'appropriation et l'implication** des communautés locales ;
- **Fournir une bonne compréhension et une bonne application des protocoles** par les observateurs identifiés ;
- **Installer** de façon durable les équipements nécessaires à la réalisation du suivi participatif ;
- **Acquérir des données** de qualité pour l'ONL ;
- **Démarrer** le dispositif de suivi participatif dans l'objectif de le rendre pérenne ;
- **Identifier les points de difficultés** sur la compréhension de la démarche de suivi du littoral et l'utilisation des protocoles pour une amélioration future.

Les trois jours de campagne par site ont permis de garantir la fiabilité des mesures et la reproductibilité des suivis dans le temps. Ils ont également contribué à renforcer efficacement les capacités des participants, favorisant ainsi une montée en compétence progressive des communautés locales. Enfin, ces activités ont permis de collecter des données harmonisées de qualité à l'échelle nationale, offrant des premiers résultats très satisfaisants qui serviront de base à l'alimentation de la base de données de l'ONL. De plus, les données récoltées lors des campagnes de mesures ont fait l'objet d'un traitement et **les résultats obtenus ont été diffusés sur le site internet de l'ONL (<https://onl.sn/>) accessible au grand public.**

Toutefois, plusieurs difficultés sont apparues dans la mise en œuvre de cette phase pilote du suivi participatif notamment :

- Le cadre topomètre, bien que simple d'utilisation, possède une graduation inversée, ce qui complexifie la lecture des mesures ;
- D'importantes difficultés sur la mise en place des bornes métalliques ont été rencontrées sur le site de Bargny, ce qui a empêché de collecter les premières données de terrain sur le temps de campagne dédié. En réponse à ce constat, l'équipe de l'AT est retournée à Bargny le jeudi 23 octobre afin de terminer la formation et de collecter les premières données du site.

- Le développement continu de l'application garantit que les campagnes de suivi participatif s'appuient sur un outil performant et adaptable, favorisant la collecte de données structurées et exploitables pour le suivi environnemental et la mise en place du système d'alerte précoce. Toutefois, ce développement n'étant pas encore totalement abouti lors de la première campagne de mesures, l'utilisation de l'application est restée limitée. La mise à jour visant à la rendre pleinement opérationnelle nécessitera par ailleurs une nouvelle formation des observateurs.
- Sur certains sites comme Lompoul-sur-mer, en raison d'une circulation des voitures sur le haut et bas estran, il s'avère dangereux d'installer une borne sur cet emplacement. En conséquence, le choix a été pris de ne pas planter de borne, mais de récupérer les coordonnées GPS de son emplacement. Ainsi, lors de la collecte des données, les observateurs plantent un piquet en respectant les coordonnées GPS. A la fin de la collecte, le piquet est retiré pour éviter tout accident. Cette démarche pourra être progressivement appliquée aux autres sites pouvant présenter des risques de détérioration de la borne située sur l'estran ou d'accidents.

Ces campagnes ont constitué une étape déterminante pour opérationnaliser la méthodologie définie en amont, tester les outils développés et mobiliser les acteurs locaux autour du dispositif de suivi participatif. Elles ont aussi permis de récolter des données de qualité, qui une fois traitées ont pu être diffusées auprès des communautés locales *via* la page internet de l'ONL.

Maintenant que le suivi participatif a été implanté, le principal défi devient d'en assurer la continuité. Dans cet objectif, un **budget prévisionnel** et un **calendrier opérationnel** ont été élaborés pour les campagnes à venir, couvrant la fin de l'Assistance Technique et les campagnes post-projet jusqu'à 2030. Plus précisément, pour répondre à une vision long terme et évolutive du suivi participatif, le budget inclut le matériel, les déplacements, les indemnités des observateurs ainsi que l'inclusion de nouveaux sites pour agrandir et consolider le dispositif de suivi participatif. Le calendrier, quant à lui, planifie la fréquence et la répartition des campagnes pour garantir une couverture représentative des sites littoraux et la fiabilité des données. Avec sa démarche participative et son caractère évolutif, le suivi du littoral pourra aussi s'enrichir de la mesure de nouveaux indicateurs et de la création de partenariats avec diverses structures comme des ONG.

Ainsi, il est prévu d'organiser :

- Des **campagnes mensuelles** pour la collecte des profils topographiques, permettant d'assurer un suivi fin de l'évolution du trait de côte ;
- Des **campagnes trimestrielles** consacrées au suivi de la pollution par macro-déchets, afin de disposer d'indicateurs fiables sur l'état de la pollution littorale.

Cette organisation permet de sécuriser les ressources nécessaires et de renforcer l'appropriation du dispositif par les acteurs locaux et institutionnels.

1.1.7 Communication

1.1.7.1 Site internet et charte graphique

Le développement de l'identité visuelle du projet est une étape importante pour la communication de l'ONL. Après plusieurs retours, la charte graphique a été validée le 18 mars 2025, marquant une étape importante pour la visibilité du projet.

Le site Internet de l'ONL servira de plateforme centrale pour partager les données de l'ONL, les résultats obtenus et toutes autres données pertinentes. Il représente un outil clé pour la communication et la sensibilisation des parties prenantes. Il a été finalisé et mis en ligne officiellement durant la période d'été 2025. Le développement technique a été achevé, et l'achat du nom de domaine ainsi que l'hébergement (OVH pour une période de deux ans) ont été réalisés, permettant d'assurer une pérennisation au-delà de la mission de l'AT. Dans cette même optique, l'AT a également payé en septembre 2025 le renouvellement de l'abonnement pour un an d'hébergement de la base de données sur le cloud. Cet abonnement sera à renouveler impérativement en septembre 2026 par l'équipe de l'ONL, sous réserve de perdre toutes les données associées au WEB mapping (qui ne sont pas stockées ailleurs). La meilleure solution, qui a été d'ailleurs retenue dans la cadre de l'étude de faisabilité du SIG (scénario 3), consiste à héberger les données sur le serveur du SIG du METE.

Le site Internet de l'ONL étant déjà fonctionnel et ouvert à tous, les **résultats des premières campagnes de mesures** ont été publiés. Cette mise en ligne s'accompagne d'une communication adaptée, visant à présenter de manière claire et accessible les indicateurs collectés et les méthodologies employées. L'objectif est de **valoriser la démarche participative**, de renforcer la transparence et de favoriser l'appropriation des données par les acteurs locaux et institutionnels, les partenaires et le grand public.

1.1.7.2 Médiats traditionnels, réseaux sociaux et participation aux évènements

La stratégie de communication a connu une montée en puissance avec le lancement des pages officielles du projet sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Instagram, Facebook et Twitter. Le tout premier post LinkedIn a été publié, marquant le début de la diffusion d'informations auprès du grand public et des partenaires techniques.

Afin de renforcer la proximité avec les populations locales, un protocole de partenariat a été proposé à plusieurs radios communautaires. Des réunions ont été organisées avec les animateurs dans le but d'identifier les thématiques prioritaires à aborder lors des émissions, en lien avec les enjeux du projet et les besoins des territoires. Pareillement, dans un objectif de sensibilisation du public, des collaborations avec les médias traditionnels (radios, télévisions, presse écrite) sont prévues, incluant des émissions et des capsules vidéo.

Le partenariat avec les radios communautaires a notamment permis, lors de la 1^{ère} campagne de suivi sur le littoral, d'enregistrer **trois émissions radio** dans les localités de **Joal, Bargny et Saint-Louis**. Ces émissions ont permis de sensibiliser les populations locales aux enjeux de l'érosion côtière, de la pollution et du suivi participatif. Elles constituent également un outil de valorisation des campagnes et de diffusion des résultats, tout en renforçant l'engagement des communautés dans le suivi et la protection de leur environnement côtier.

D'autre part, le chef de mission de l'Assistance Technique (AT) a participé, en tant que membre de la délégation du Sénégal, à la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC 3), où il a présenté les avancées et les objectifs de l'Observatoire National du Littoral (ONL). Cette participation a permis de mettre en lumière le rôle de l'ONL dans la gestion durable des littoraux et d'établir des contacts avec des acteurs internationaux engagés dans la préservation des océans.

1.2 PERSPECTIVES

Le **Tableau 4** ci-dessous présente une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'ONL :

Tableau 3. Analyse des forces, faiblesse, opportunités et menaces de l'ONL

Forces	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi participatif opérationnel avec des équipes motivées sur le terrain ■ Plusieurs indicateurs mis en place ■ Site internet de l'ONL opérationnels et permettant de visualiser et de télécharger des données sur le littoral 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence d'une équipe technique officiellement chargée de la gestion de l'ONL
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ■ Achat à venir des équipements dans le cadre des AO prévus et financés par le Projet (via le contrat d'AT) ■ Développement du suivi participatif. Le suivi participatif peut être développé sur d'autres sites, intégrer la mesure de nouveaux indicateurs et amener à la réalisation de partenariats avec diverses structures comme des ONG. ■ Développement des partenariats qui offrira de nouvelles perspectives ■ Prolongation de la date de clôture du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence de textes officiels signés de création de l'ONL (arrêté, décret) ■ Retard pris pour la réfection des locaux de l'ONL. Sans locaux prêts à être aménagés, les équipements ne pourront pas être installés et les postes de travail ne seront pas opérationnels. ■ Pas de retour des partenaires sur la charte de partage des données

Toutes les activités et actions menées par l'assistance technique, précédemment décrites, ont permis de poser les bases de l'ONL, en termes de fonctionnement institutionnel, de partenariats, d'équipement, de visibilité et de diffusion de premières données.

Afin de consolider ces acquis du projet de nombreuses actions et activités restent à mener à court terme, avec l'appui de l'AT sur la période de prolongement, de 6 mois, du Projet² puis, ensuite, par la nouvelle équipe de l'ONL.

Parmi les actions les plus importantes à mener à court et moyen terme on peut citer, sans être exhaustif :

- Faire valider et adopter par le METE l'ancrage politique et institutionnel de l'ONL, via l'obtention de l'arrêté ministériel et du décret (au courant de l'année 2026) ;
- Mettre en place les instances de gouvernance de l'ONL telles que définies dans le cadre des études diagnostiques et de faisabilité (comité de pilotage, comité scientifique comité technique et direction, points focaux...), apte à fédérer les acteurs institutionnels, opérationnels et scientifiques ;
- Etablir les partenariats pour la collecte, le traitement, la validation et la diffusion de l'information, fondé sur un Référentiel Commun (RC - plateforme informatique) et un partage des moyens disponibles (charte de partage des données préparée par l'AT à signer).
- Mettre en place une plateforme, dotée des moyens humains et matériels et comprenant : (i) un matériel d'observation propre à l'ONL (drones, GPS, matériel topographique, marégraphes, houlographes, ...) et (ii) un Système d'Information (SI) axé principalement

² Sous réserve de la signature d'un avenant de prolongation de la mission de l'AT.

sur un Système d'Information Géographique (SIG) pour le stockage, le traitement et la diffusion des données ;

- Renforcer les capacités des groupes d'acteurs sur les aspects techniques associés aux thématiques majeures et aux produits et services de l'ONL
- Assurer une autonomie financière au travers d'une diversification des sources de financement en mobilisant les ressources internes (budget de l'Etat, ressources propres de l'ONL, le secteur privée...), la coopération régionale et la coopération bilatérale et multilatérale.
- Animer et développer le réseau du suivi participatif :
 - Rajouter de nouveaux sites d'observations ;
 - Définir et renseigner de nouveaux indicateurs ;
 - Mettre en place des partenariats avec les institutions nationales productrices de données (e.g. avec des universités, instituts et centres de recherches, directions et services nationaux, ONGs...) ;
 - Continuer d'impliquer les communautés locales notamment au travers de réunions annuelles regroupant les différents observateurs et remise de certificats.
 - Suivre l'évolution de l'application de collecte de données et réajuster ses fonctionnalités en lien avec les nouveaux indicateurs retenus et autres besoins spécifiques.
- Communication :
 - Continuer l'effort de communication, mettre régulièrement à jour le site internet pour diffuser au mieux les résultats issus du suivi participatif.
- Sensibilisation :
 - Réaliser des campagnes de sensibilisation assez régulièrement auprès des communautés locales.

II. PHASE DE CONSOLIDATION DES ACQUIS DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU LITTORAL : PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL 2026 - 2030

2.1 COMPOSANTES, RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

A la lumière des principaux constats du bilan de la 1^{ère} phase ci-dessus réalisé, on s'aperçoit que l'agenda de la maturité de l'ONL sera un processus long dont l'horizon pourrait se situer à une dizaine d'années. Ainsi, la stratégie de durabilité de l'ONL sera conduite dans un premier temps dans le cadre d'une **Phase de Consolidation des acquis de l'ONL prévu pour une durée de 05 ans**. Cette Phase de consolidation est détaillée dans les lignes suivantes.

Le plan d'actions de la Phase de Consolidation, présenté dans ce chapitre, a pour finalité de procéder à l'institutionnalisation (ancrage institutionnel et statut juridique) et au renforcement des acquis de l'ONL. Il s'articule autour de trois (03) principales composantes :

1. la mise en place du cadre juridique et institutionnel retenu dans le cadre des études de faisabilité technique et financière ;
2. le renforcement et l'extension du dispositif opérationnel de collecte, de traitement et diffusion des données ;
3. la communication et la visibilité de l'ONL.

L'Objectif global de ce plan d'actions est de : « *Rendre opérationnel l'Observatoire National du Littoral (ONL) à travers la consolidation et la mise à échelle des acquis et bonnes pratiques ainsi que la production de données et de connaissances de qualité pour une meilleure gestion intégrée et durable du littoral sénégalais* ».

COMPOSANTE 1. CADRE JURIDIQUE & INSTITUTIONNEL DE L'ONL

Le cadre juridico-institutionnel retenu consiste à créer, au travers d'un décret, un Observatoire National du Littoral (ONL), dont le statut est un « *Etablissement public à caractère scientifique, doté d'une autonomie administrative et financière* », rattaché au METE. A cet effet, l'Assistance Technique (AT) a fait, dans le cadre des études diagnostiques et de faisabilité technique et particulièrement, dans le Livrable 2 (ONL), une proposition de « **Projet de décret portant création officielle de l'ONL** », qui a été transmis au Ministère de l'Environnement.

Toutefois, dans un premier temps, le dispositif juridico-institutionnel sera basé sur un arrêté du Ministre de l'Environnement pour la mise en place aussi rapidement que possible d'une équipe technique en charge de la coordination de la phase transitoire de l'ONL. A cet effet, la Directrice de la DCCTEFV, à la suite de plusieurs échanges avec les juristes du METE, les experts de la DCCTEFV, de l'UGP et de l'AT, a soumis, pour approbation et signature au Ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique (METE), un « *Projet d'arrêté ministériel pour la création et le fonctionnement de l'équipe technique dédiée à la gestion de la phase transitoire de l'ONL* », qui sera logée à la DCCTEFV.

Il est crucial que l'équipe technique qui sera mis en place durant la phase transitoire de l'ONL, travaille, afin d'assurer le fonctionnement optimal et la durabilité de l'observatoire, à :

- l'approbation et à la signature du décret portant création officielle de l'ONL ;
- et la mise en place et l'animation des organes de gouvernance prévus dans le Livrable 2 (ONL)

Pour rappel, l'organigramme de l'ONL comprend une Composante stratégique, composée du Comité de Pilotage (CP), du Comité Scientifique (CS) et du Comité Technique (CT) et une Composante gouvernance opérationnelle qui repose sur une Direction avec ses différents départements.

Les activités à mettre en œuvre sont les suivantes :

Résultat	Indicateurs de Résultats (IR)
Résultat 1.1. Le cadre juridique et institutionnel et le système de gouvernance retenus dans le cadre des études de faisabilité de l'ONL sont mis en place et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> - <i>IR.1.1. Un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL et de ses organes de gouvernance est signé avant fin 2026</i> - <i>IR.1.2. Au moins 10 réunions annuelles de coordination sont organisées par les différents organes de gouvernance de l'ONL à partir de 2026</i> - <i>IR.1.3. Un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires de l'ONL est organisé avant fin 2026</i>
Activité 1.1.1. Faire un suivi de la procédure de signature d'un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL	
Activité 1.1.2. Mettre en place et animer les organes de gouvernance de l'ONL retenus dans le cadre des études de faisabilité de l'ONL (Comité de Pilotage, Comité Scientifique, Comité Technique)	
Activité 1.1.3. Organiser, à la suite de la signature du décret présidentiel, un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires	

COMPOSANTE 2. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF TECHNIQUE DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION DES DONNÉES

Dans la phase transitoire ou pilote en cours, d'importants acquis ont été obtenus par l'Assistance Technique en matière de mise en place du dispositif technique et opérationnel de l'ONL notamment : la mise en place du dispositif de suivi participatif et le renseignnement des (03) indicateurs retenus. Ces résultats préliminaires encourageants doivent être consolidés et développés sur le littoral.

De plus, l'AT a développé un site Internet fonctionnel pour l'ONL qui permet de collecter et de diffuser des informations et des données sur le littoral. A ce titre, les données et résultats du suivi participatif, avec les protocoles et autres informations, sont déjà disponibles sur le site Internet. D'autres types de documents (rapports, documents de stratégies, plans...) y sont également disponibles.

Le suivi participatif constitue une réelle innovation et plus-value de l'ONL. A ce titre, les résultats préliminaires de la phase pilote, laisse penser qu'il est crucial de consolider les acquis mais surtout de démultiplier le nombre de sites d'observations et d'augmenter aussi le nombre d'indicateurs susceptibles de faire l'objet d'un suivi participatif.

Dans le cadre de l'AT (phase pilote), deux (02) principaux indicateurs, les profils de plage (érosion côtière) et la pollution par les macro-déchets font l'objet d'un suivi participatif dans 07 sites pilotes (AMP Saint Louis, Loumpoul, Cayar, Bargny, Pointe Sarène, Palmarin et Diembéring).

Ce dispositif pilote de suivi sera consolidé en 2026. Ensuite le dispositif englobera, à l'horizon 2030, 13 nouveaux sites d'observations participatives, et ceci, de manière incrémentale : 03 sites en 2027, 03 en 2028, 03 en 2029 et 04 en 2030.

En plus de l'augmentation du nombre de sites, le dispositif de suivi participatif devrait être enrichi par un nouvel indicateur relatif à la qualité des eaux. Le suivi participatif de cet indicateur sera mis en œuvre en partenariat avec Surfrider qui est en train de mettre sur pied un réseau d'observateurs locaux sur la qualité microbologique des eaux de baignades à Dakar, en collaboration avec l'Institut Pasteur de Dakar.

A terme, la finalité de l'ONL est de généraliser le suivi participatif à travers un échantillon de sites d'observations représentatifs du littoral sénégalais. Ce travail de « **mise à l'échelle** » du suivi participatif demeure un défi de taille pour l'ONL. Cela implique un travail continu d'animation, de développement de protocoles de collecte et de traitement de données simples et accessibles aux communautés locales et aux acteurs du littoral, d'amélioration de l'application mobile qui constitue une innovation technologique de l'ONL à péréniser.

Il faudra aussi veiller à assurer la stabilité du réseau d'observateurs locaux qui sera un gage d'amélioration de l'efficacité de la collecte des données et de la durabilité technique du suivi participatif.

Parallèlement, des protocoles pour le partage du matériel et des équipements acquis dans le cadre de l'AT seront signés et mis en application entre l'ONL et chaque université bénéficiaire. Le matériel et les équipements acquis permettront de rendre opérationnel le suivi scientifique qui sera réalisé par les universités. Ce suivi scientifique concernera, dans un premier temps l'érosion côtière et l'occupation du domaine public maritime (DPM). De plus, un indicateur sur la qualité des eaux côtières fera l'objet d'un suivi scientifique par les universités à partir de 2027. A ce titre, les universités, instituts et centres de recherches impliqués mèneront de larges concertations en partenariat avec l'ONL pour le choix des paramètres à suivre, des méthodes et protocoles de collecte, d'analyse et de traitement des données ainsi que le dispositif scientifique opérationnel de suivi.

Il est également crucial de développer et de stabiliser des outils de collecte harmonisés des données et d'enrôler plus de sites d'observations. Un point d'attention est de développer des complémentarités et des synergies entre le suivi participatif et le suivi scientifique de l'érosion côtière et de la qualité des eaux par exemple.

Pour ce qui concerne le suivi de l'occupation du sol, il sera réalisé, au courant de la 5^{ème} année de mise en œuvre du plan d'actions (2030), un travail d'actualisation des données via l'acquisition et le traitement d'imagerie satellitaire et/ou de photographies aériennes pour calculer l'indicateur retenu qui est l'occupation urbaine dans la bande littorale des 500 m par unité de communes. Il s'agira de considérer les mêmes classes d'occupation du sol que celle utilisées en 2024³ à des fins de comparaison.

De plus, conformément aux conclusions et recommandations du **Livrable 10** sur l'analyse des institutions partenaires de l'ONL (universités, instituts et centres de recherche), des sessions de renforcement des capacités sont prévues notamment sur le référentiel commun, les outils, méthodes et protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données en lien avec les indicateurs retenus, les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la télédétection, et les outils de modélisation climatique et océanique.

³ Cf. rapport BRLi sur l'atlas AEMOC - Traitement d'images WorldView 2 et 3 à résolution 50 cm et la bande des 500 m.

Résultat	Indicateurs de Résultats (IR)
Résultat 2.1. Un dispositif opérationnel de suivi scientifique est mis en place avec l'appui des universités, des instituts et centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> - IR.2.1. Au moins 08 conventions sont signées avec les universités, instituts et centres de recherche (Université de Saint Louis - UGB, Université de Dakar - UCAD, Université de Diamniadio - UAM, Université de Thiès - UIDT, Université de Kaolack - USSEIN, Université de Ziguinchor – UASZ) et 02 autres instituts et centres de recherche, assorties de la mise en place et l'animation d'un réseau de ces institutions avant fin 2026 - IR.2.2. Au moins 08 universités (Université de Saint Louis - UGB, Université de Dakar - UCAD, Université de Diamniadio - UAM, Université de Thiès - UIDT, Université de Kaolack - USSEIN, Université de Ziguinchor – UASZ et 02 autres instituts et centres de recherche, bénéficiant d'un appui financier et logistique pour la collecte de données avant fin 2030 - IR.2.3. Au moins 01 nouveau indicateur (qualité des eaux côtières) est renseigné à partir de 2027 - IR.2.4. Au moins 05 produits (résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé, sont élaborés et diffusés avant fin 2030
Activité 2.1.1. Signer des conventions de partenariats scientifiques avec les universités, instituts et centres de recherche pour l'utilisation du matériel et équipements, la collecte et l'accès aux données produites avec l'appui de l'ONL	
Activité 2.1.2. Développer un référentiel commun et des outils, méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, de traitement et de diffusion des données	
Activité 2.1.3. Renforcer les capacités des universités, instituts et centres de recherche sur le référentiel commun, les outils, méthodes et protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données en lien avec les indicateurs retenus, les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la télédétection, et les outils de modélisation climatique et océanique	
Activité 2.1.4. Développer un programme national de renforcement de la production de connaissances sur le littoral	
Activité 2.1.5. Fournir un appui financier et logistique pour la collecte de données de terrain pour renseigner les indicateurs retenus (érosion côtière, occupation du domaine maritime public, qualité des eaux côtières et marines) et d'autres indicateurs prioritaires, sur la base des méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, d'analyse et de traitement des données	
Activité 2.1.6. Fournir un appui financier pour la maintenance des instruments de mesures (bouées, marégraphes, DGPS, drones, etc.) acquis par l'ONL	
Activité 2.1.7. Intégrer et partager les données collectées à travers le renseignement des indicateurs suivis et des jeux de données originelles / primaires dans la base de données de l'ONL	
Activité 2.1.8. Produire et diffuser des résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé	

Résultat	Indicateurs de Résultats (IR)
Résultat 2.2. Le dispositif de suivi participatif du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - IR.2.1. Un réseau de 200 observateurs locaux réunissant 20 sites au total est créé et animé fin 2030 - IR.2.2. Au moins 13 nouveaux sites d'observations complètent le réseau de suivi participatif avant fin 2030 - IR.2.3. Au moins 200 observateurs locaux bénéficient de formations dans le cadre du suivi participatif en fin 2030

avec des observateurs locaux est consolidé et développé	<ul style="list-style-type: none"> - IR.2.4. Au moins 1 nouvel indicateur (qualité des eaux) est renseigné à travers un suivi participatif en collaboration avec Surfrider Sénégal à partir de 2027 - IR.2.5. Au moins 05 ateliers nationaux de capitalisation des activités du suivi participatif sont organisés avant fin 2030 - IR.2.5. Au moins 05 documents/rapports de capitalisation du suivi participatif sont produits et diffusés avant fin 2030
Activité 2.2.1. Créer et animer un réseau des observateurs locaux pour le suivi participatif d'indicateurs de l'ONL	
Activité 2.2.2. Doter les équipes d'observateurs locaux de matériels et équipements de qualité et adéquats pour le suivi participatif	
Activité 2.2.3. Organiser des campagnes de mesures et de collecte des données sur le terrain	
Activité 2.2.4. Développer et améliorer les protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données	
Activité 2.2.5. Mettre à jour l'application mobile à travers le développement de nouveaux modules pour la prise en charge des indicateurs additionnels	
Activité 2.2.6. Renforcer les capacités des observateurs locaux sur les protocoles et l'application mobile de collecte des données de terrain	
Activité 3.2.7. Mettre en place un système de certification des compétences et de qualification des observateurs locaux	
Activité 2.2.8. Capitaliser et diffuser les résultats, bonnes pratiques et enseignements du suivi participatif	

Résultats	Indicateurs de Résultats (IR)
Résultat 2.3. Un dispositif opérationnel de collecte, de traitement, de bancarisation et de diffusion des données collectées auprès des institutions nationales, régionales et internationales est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - IR.2.1. Un réseau d'au moins 20 institutions nationales productrices de données sur le littoral ayant signé la charte de partage des données de l'observatoire est créé et fonctionnel (partage effectif des données) avant fin 2027 - IR.2.2. Au moins 05 produits et services de capitalisation des données collectées auprès des différentes institutions partenaires pour une meilleure prise de décision sont développés et diffusés avant fin 2029 - IR.2.3. 16. Au moins 02 rapports sur l'« Etat des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances » sont produits et diffusés en 2028 & 2030
Activité 2.3.1. Renforcer la coordination intersectorielle à travers la mise en place et l'animation d'un réseau fonctionnel d'institutions partenaires de l'ONL sur la base d'une adhésion volontaire à la charte de partage de données de l'observatoire	
Activité 2.2.2. Développer une plateforme informatique de partage des données de l'ONL fonctionnelle et accessible aux différentes institutions et acteurs du littoral	
Activité 2.3.3. Renforcer les capacités des institutions partenaires sur l'utilisation de la plateforme informatique de l'ONL, ses différents applications et fonctionnalités	
Activité 2.3.4. Collecter des données et informations auprès des institutions partenaires de l'ONL et de différents réseaux nationaux, régionaux et internationaux détenteurs de bases de données sur le littoral	
Activité 2.3.5. Traiter, bancariser et diffuser les données collectées, des produits et services permettant d'aider à la prise de décision pour une gestion intégrée et durable du littoral	
Activité 2.3.6. Renforcer les capacités techniques des décideurs gouvernementaux, élus locaux et gestionnaires sur l'utilisation de l'information spatiale dans la zone côtière, l'analyse et interprétation des données et leurs implications en termes de planification territoriale et de gestion intégrée et durable du littoral	
Activité 2.3.7. Réaliser des « Etats des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances »	

COMPOSANTE 3. COMMUNICATION & VISIBILITE DE L'ONL

Une stratégie assortie d'un plan de communication a été élaborée dans le cadre de l'Assistance Technique (Cf. **Livrable 5**). Ce plan de communication de l'ONL s'appuie sur la stratégie de communication régionale du Programme WACA et sur le plan d'actions de communication national mis en œuvre depuis le début du projet. Ce plan est structuré pour couvrir toutes les étapes du processus, de la mise en place de l'observatoire à l'après-mission d'accompagnement technique.

L'objectif global du plan de communication est de : « *Sensibiliser et informer les parties prenantes sur les enjeux du littoral et l'importance de l'Observatoire National du Littoral (ONL) comme outil d'aide à la gestion intégrée des risques côtiers et à la gouvernance participative du littoral sénégalais* ».

Plusieurs d'activités de ce plan de communication ont déjà été réalisées dans le cadre de l'AT notamment, la conception d'un logo et d'une charte graphique, la communication digitale, la production de supports de communication (brochures ou flyer, affiches, kakemonos, banderoles...), le développement d'un site Internet, la réalisation d'émissions radios et d'une émission télé et les actions d'information et de sensibilisation lors des foras régionaux.

Ces activités de communication digitale devront être consolidées et pérennisées. Elles devront être également couplées à des actions de plaidoyer auprès de l'Etat, des directions et institutions nationales concernées pour leur adhésion à l'observatoire, la collecte et le partage continu des données.

Dans la phase opérationnelle de l'ONL, les activités de communication devront diffuser, à grande échelle, les données, résultats et produits de l'ONL. A ce titre, l'ONL organisera des émissions radios et télés, développera et diffusera des outils et supports de communication pour une large diffusion des données et des résultats, et organisera une série de campagnes d'information et de sensibilisation destinées à une pluralité de groupes cibles. Au final, la réalisation d'un bilan exhaustif des résultats des activités de communication en 2030 permettra de réactualiser le plan de communication, en perspective de la phase de maturité et d'autonomie de l'ONL.

Résultats	Indicateurs de Résultats (IR)
Résultat 3.1. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL sont mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- IR.3.1. Au moins 5 000 personnes visitent le site Web de l'ONL et téléchargent des données fin 2030- IR.3.2. Au moins 04 mises à jour annuelles du site de l'ONL (soit au total 20 en 05 ans) avant fin 2030- IR.3.3. Au moins 100 podcasts sont créés et diffusés avant fin 2030- IR.3.4. Au moins 04 newsletters sont annuellement produites et diffusées (soit au total 20 en 05 ans) avant fin 2030- IR.3.5. Au moins 5000 personnes participent aux foras et campagnes d'information et de sensibilisation avant fin 2030
Activité 3.1.1. Consolider les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux, publication d'émissions radios sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles)	
Activité 3.1.2. Promouvoir l'engagement communautaire à travers l'organisation de foras et de campagnes d'information et de sensibilisation	

Résultats	Indicateurs de Résultats (IR)
<p>Résultat 3.2. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase opérationnelle et/ ou de consolidation de l'ONL sont mises en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>IR.3.1. Au moins 50 émissions radios sur des thématiques prioritaires de l'ONL sont réalisées avant fin 2030</i> - <i>IR.3.2. Au moins 10 outils et supports de communication et de diffusion des données sont produits et vulgarisés avant fin 2030</i> - <i>IR.3.3. Cinq (05) campagnes de sensibilisation et de communication touchant au moins 5000 acteurs concernés par l'ONL, sont organisés avant fin 2028</i> - <i>IR.3.4. Au moins 10 conférences de presse et d'interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL sont organisées avant fin 2030</i> - <i>IR.3.6. Au moins 14 Conseils Départementaux et Régionaux de Développement (CDD / CRD) pour la diffusion des données et des résultats et la sensibilisation des acteurs de l'ONL sont organisées avant fin 2030</i> - <i>IR.3.7. La stratégie et le plan de communication de l'ONL sont réactualisés au courant du 1^{er} semestre de 2030</i>
Activité 3.2.1. Mettre à échelle les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux et plateformes majeures, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles...)	
Activité 3.2.2. Renforcer les capacités des journalistes sur les missions, services, thématiques et indicateurs prioritaires de l'ONL	
Activité 3.2.3. Organiser des émissions radiophoniques interactives sur des thématiques prioritaires de l'ONL	
Activité 3.2.4. Développer des outils et des supports de communication pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL	
Activité 3.2.5. Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication destinées à plusieurs cibles pour une meilleure diffusion des données et résultats de l'ONL	
Activité 3.2.6. Organiser des conférences de presse et des interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL	
Activité 3.2.7. Organiser des Conseils Départementaux de Développement (CDD) pour diffuser les données et les résultats et sensibiliser les autorités locales et élus	
Activité 3.2.8. Réactualiser la stratégie et le plan de communication de l'ONL	

Tableau 4. Calendrier des activités du plan d'actions de la phase de consolidation de l'ONL

RESULTATS & ACTIVITES	ANNEES				
	2026	2027	2028	2029	2030
Composante 1. Cadre juridique & institutionnel					
<i>Résultat 1.1. Le cadre juridique et institutionnel et le système de gouvernance retenus lors des études de faisabilité de l'ONL sont mis en place et fonctionnels</i>					
Activité 1.1.1. Faire un suivi de la procédure de signature d'un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL					
Activité 1.1.2. Mettre en place et animer les organes de gouvernance de l'ONL retenus dans le cadre des études de faisabilité de l'ONL (COPIL, Comité Scientifique, Comité Technique)					
Activité 1.1.3. Organiser, à la suite de la signature du décret présidentiel, un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires					
Composante 2. Renforcement du dispositif technique de collecte, de traitement et de diffusion des données					
<i>Résultat 2.1. Un dispositif opérationnel de suivi scientifique est mis en place avec l'appui des universités, des instituts et centres de recherche</i>					
Activité 2.1.1. Signer des conventions de partenariats scientifiques avec les universités, instituts et centres de recherche pour l'utilisation du matériel et équipements, la collecte et l'accès aux données produites avec l'appui de l'ONL					
Activité 2.1.2. Développer un référentiel commun et des outils, méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, de traitement et de diffusion des données					
Activité 2.1.3. Renforcer les capacités des universités, instituts et centres de recherche sur le référentiel commun, les outils, méthodes et protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données en lien avec les indicateurs retenus, les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la télédétection, et les outils de modélisation climatique et océanique					
Activité 2.1.4. Développer un programme national de renforcement de la production de connaissances sur le littoral					
Activité 2.1.5. Fournir un appui financier et logistique pour la collecte de données de terrain pour renseigner les indicateurs retenus (érosion côtière, occupation du domaine maritime public, qualité des eaux côtières et marines) et d'autres indicateurs prioritaires, sur la base des méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, d'analyse et de traitement des données					
Activité 2.1.6. Fournir un appui financier pour la maintenance des instruments de mesures (bouées, marégraphes, DGPS, drones, etc.) acquis par l'ONL					
Activité 2.1.7. Intégrer et partager les données collectées à travers le renseignement des indicateurs suivis et des jeux de données originelles / primaires dans la base de données de l'ONL					
Activité 2.1.8. Produire et diffuser des résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé					
<i>Résultat 2.2. Le dispositif de suivi participatif du littoral avec des observateurs locaux en cours est consolidé et mis en échelle</i>					
Activité 2.2.1. Créer et animer le réseau des observateurs locaux pour le suivi participatif d'indicateurs de l'ONL					
Activité 2.2.2. Doter les équipes d'observateurs locaux de matériels et équipements de qualité et suffisants pour le suivi participatif					
Activité 2.2.3. Organiser des campagnes de mesures et de collecte des données sur le terrain					
Activité 2.2.4. Développer et améliorer les protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données					
Activité 2.2.5. Mettre à jour l'application mobile à travers le développant de nouveaux modules pour la prise en charge des indicateurs additionnels					

Activité 2.2.6. Renforcer les capacités des observateurs locaux sur les protocoles et l'application mobile de collecte des données				
Activité 3.2.7. Mettre en place un système de certification des compétences et de qualification des observateurs locaux				
Activité 2.2.8. Capitaliser et diffuser les résultats, bonnes pratiques et enseignements du suivi participatif				
Résultat 2.3. Un dispositif opérationnel de collecte, de traitement, de bancarisation et de diffusion des données collectées auprès des institutions nationales, régionales et internationales est mis en place				
Activité 2.3.1. Renforcer la coordination intersectorielle à travers la mise en place et l'animation d'un réseau fonctionnel d'institutions partenaires de l'ONL sur la base d'une adhésion volontaire à la charte de partage de données de l'observatoire				
Activité 2.2.2. Développer et gérer une plateforme informatique de partage des données de l'ONL fonctionnelle et accessible aux différentes institutions et acteurs du littoral				
Activité 2.3.3. Renforcer les capacités des institutions partenaires sur l'utilisation de la plateforme informatique de l'ONL, ses différents applications et fonctionnalités				
Activité 2.3.4. Collecter des données et informations auprès des institutions partenaires de l'ONL et de différents réseaux nationaux, régionaux et internationaux détenteurs de bases de données sur le littoral				
Activité 2.3.5. Traiter, bancariser et diffuser les données collectées, des produits et services permettant d'aider à la prise de décision pour une gestion intégrée et durable du littoral				
Activité 2.3.6. Renforcer les capacités techniques des décideurs gouvernementaux, élus locaux et gestionnaires sur l'utilisation de l'information spatiale dans la zone côtière, l'analyse et interprétation des données et leurs implications en termes de planification territoriale et de gestion intégrée et durable du littoral				
Activité 2.3.7. Réaliser des « Etats des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances »				
Composante 3. Communication & visibilité de l'ONL				
Résultat 3.1. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL sont mis en œuvre				
Activité 3.1.1. Consolider les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters)				
Activité 3.1.2. Promouvoir l'engagement communautaire à travers l'organisation de foras et de campagnes d'information et de sensibilisation				
Résultat 3.2. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase opérationnelle et/ ou de consolidation de l'ONL sont mises en œuvre				
Activité 3.2.1. Mettre à échelle les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux et plateformes majeures, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles,)				
Activité 3.2.2. Renforcer les capacités des journalistes sur les missions, services, thématiques et indicateurs prioritaires de l'ONL				
Activité 3.2.3. Organiser des émissions radiophoniques interactives sur des thématiques prioritaires de l'ONL				
Activité 3.2.4. Développer des outils et des supports de communication pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL				
Activité 3.2.5. Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication destinées à plusieurs cibles pour une meilleure diffusion des données et résultats de l'ONL				
Activité 3.2.6. Organiser des conférences de presse et interviews médiatiques pour la diffusion des données et résultats de l'ONL				
Activité 3.2.7. Organiser des Conseils Départementaux de Développement (CDD) pour diffuser les données et les résultats et sensibiliser les autorités locales et élus				
Activité 3.2.7. Réactualiser la stratégie et le plan de communication de l'ONL				

III. COORDINATION & MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

2.1. PORTEE GEOGRAPHIQUE

La portée géographique du plan d'actions épouse les contours de la zone d'intervention de l'ONL qui s'étend sur près de 700 km de côte et abrite 06 régions maritimes notamment, Saint Louis, Louga, Thiès, Dakar, Fatick et Ziguinchor.

2.2. GROUPES CIBLES

L'Observatoire National du Littoral (ONL), dont l'Unité Technique de Coordination sera logée, dans cette phase transitoire à la DCCTEFV, assurera la maîtrise d'ouvrage et la coordination générale de la mise en œuvre du plan d'actions. De plus, l'Unité Technique de Coordination de l'ONL assurera le Secrétariat et l'animation du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique et Technique, la programmation technique et budgétaire du plan d'actions, sa gestion administrative et comptable, élaborera les rapports techniques et financiers sur une base trimestrielle / semestrielle et annuelle. Il gèrera l'établissement des contrats d'opérateurs et leur suivi, assurera le dialogue avec l'ensemble des institutions partenaires et pilotera les actions sous-régionales, en relation avec l'ORLOA et d'autres organisations. Elle coordonnera la production des méthodes, protocoles et fiches techniques et le matériel de capitalisation et de communication du plan d'actions.

La mise en œuvre du plan d'actions de l'ONL impliquera différentes institutions et organisations figurant dans la liste suivante de parties prenantes :

- les institutions nationales productrices et fournisseurs de données, d'informations et de connaissances sur le littoral (directions et services techniques, universités, centres et instituts de recherche...) ;
- les ONG et autres entités formelles et informelles du secteur privé (par exemple, réseaux, groupes de réflexion, fournisseurs privés de données et services, etc...) ;
- la société civile, y compris les représentants des femmes et les organisations communautaires de base ;
- les autorités centrales, déconcentrées et décentralisées et les institutions locales (y compris les chefs traditionnels) ;
- les institutions sous régionales et régionales productrices et fournisseurs de données, d'informations et de connaissances (Observatoire Régional du Littoral Ouest-Africain - ORLOA, Observatoire régional de la Biodiversité et des Aires protégées d'Afrique de l'Ouest - OBAPAO, Centres d'Excellence Régionaux dans les secteurs thématiques des Sciences, Technologies et de l'Information (par exemple, centres de recherche, observatoires, réseaux, universités...) ;
- les organisations internationales concernées (par exemple, les centres de politique, de technologies, de formation ou de données liés à une agence des Nations unies...) et les partenaires techniques et financiers ;

2.3. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL, MODE OPERATOIRE ET PILOTAGE DU PLAN D'ACTIONS

Pour une meilleure cohérence et articulation, la gouvernance détaillée du plan d'actions épousera les contours des organes ci-dessous qui ont été retenus dans le cadre des études diagnostiques et de faisabilité technique et financière et du « **Projet d'arrêté ministériel portant création d'une Unité Technique de Coordination de la mise en œuvre de la phase transitoire de l'ONL** ».

2.3.1. Comité de Pilotage (COPIL)

Un Comité de Pilotage (COPIL) de l'ONL sera mis en place en vue de superviser et d'orienter le plan d'actions au cours de son exécution. Ses membres, missions et son fonctionnement seront définis par un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL. Toutefois en cas de lenteur dans la signature du décret présidentiel de création de l'ONL, le Ministre en charge de l'environnement pourrait créer un COPIL transitoire pour la mise en œuvre du plan d'actions. A cet effet, le COPIL sera chargé de procéder à la revue du plan d'actions de l'ONL, de définir et/ou d'approuver les grands axes de sa politique et de valider les Plans de Travail et de Budget Annuels (PTBA) et le rapport d'exécution technique et financière de l'année écoulée. Le COPIL sera un cadre de concertation multi-acteurs chargé de garantir l'engagement des parties prenantes à l'atteinte des résultats du plan d'actions. Il se réunira suivant la périodicité fixée de commun accord par l'ONL et le COPIL afin d'apprécier le niveau d'avancement du plan d'actions et de valider le PTBA de l'année à venir. Il prend également connaissance de l'évaluation à mi-parcours et les décisions pour la révision de la priorisation des activités et la réaffectation du budget le cas échéant. Le Coordinateur de l'Unité Technique de l'ONL assurera le Secrétariat du Comité de Pilotage.

2.3.2. Comité Scientifique & Technique (CST)

Un Comité Scientifique & Technique (CST) sera mis en place par le Ministre en charge de l'Environnement en vue de fournir une expertise et des avis scientifiques et techniques à la mise en œuvre de l'ONL et de ses activités stratégiques. Sa composition, ses missions et son fonctionnement seront définis par le décret présidentiel portant création de l'ONL. De même en cas de retard dans la signature dudit décret, le Ministre en charge de l'environnement pourra créer un Comité Scientifique et Technique transitoire pour accompagner la mise en œuvre du présent plan d'actions. Le CST regroupera des scientifiques, des experts de haut niveau et des personnes ressources nationales disposant d'une grande expérience en matière de gestion intégrée du littoral. Le CST se réunira suivant une périodicité fixée de commun accord avec l'ONL afin de s'assurer de la qualité des appuis scientifiques, techniques et technologiques fournis et de la validation des rapports périodiques, du tableau de bord et les fiches d'indicateurs, des produits et services de l'ONL, des supports techniques, des rapports et outils de capitalisation, des policy briefs, des Etats des dynamiques et évolutions du littoral sénégalais : Synthèse des connaissances....

Le Coordinateur de l'Unité Technique de l'ONL assurera le Secrétariat du CST.

2.3.3. Unité Technique de Coordination de l'ONL

Dans l'optique de piloter et de coordonner le processus de création de l'ONL, il est proposé la mise en place de manière transitoire d'une Unité Technique pour accompagner ce processus. A ce titre la DCCTEFV a introduit un « **Projet d'arrêté portant création et fixant les modalités d'organisation et fonctionnement de l'Unité technique chargée de la mise en place d'un Observatoire National du Littoral (ONL)** », pour approbation et signature par le Ministre en charge de l'Environnement.

Cette Unité Technique, responsable de la mise en œuvre de la phase transitoire, aura comme principales tâches : (i) la coordination de la programmation notamment l'élaboration des Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) et le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats du plan d'actions ; (ii) la préparation et la soumission des rapports trimestriels ou semestriels et annuels d'activités ; (iii) la coordination des actions transversales du plan d'actions (formation, études, missions, etc.); (iv) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents institutions partenaires; (v) la participation aux Comités de Pilotage, Scientifique et Technique et aux missions de supervision ; (vi) le suivi de la mise en œuvre des recommandations et orientations du Comité de Pilotage ; et (vii) la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets / programmes et partenaires techniques et financiers...

Selon ledit projet d'arrêté ministériel, l'Unité Technique sera composée d'agents de l'administration mis à disposition par la Direction en charge des Changements climatiques (DCCTEFV). Elle comprend notamment :

- Un(e) responsable technique qui prépare, anime et coordonne tous les travaux et activités de l'Unité ;
- Un(e) géomaticien(ne), administrateur(trice) du Centre de données ;
- Un(e) géographe environnementaliste spécialisé(e) en Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Un(e) animateur(trice) en charge de la mise en réseau des partenaires, du suivi des indicateurs et de la remontée des données vers l'unité technique ;
- Des assistants(es) techniques pour appuyer la gestion et le traitement des données ;
- un(e) expert(e) spécialisé(e) en droit de l'Environnement ;

L'Unité de Coordination de l'ONL tiendra des réunions bi-hebdomadaires de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions pendant les périodes de routine. Des réunions de travail plus rapprochées sont organisées pendant les périodes de programmation annuelle, de préparation des missions de suivi et de capitalisation, d'organisation des différents évènements et des réunions de capitalisation, et de préparation des rapports périodiques.

IV. DISPOSITIF DE SUIVI - EVALUATION ET DE CAPITALISATION

4.1 DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi-évaluation vise à collecter, traiter et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des différentes activités du plan d'actions de l'ONL. Le suivi-évaluation devra être au cœur du dispositif de coordination, de pilotage, d'animation et de capitalisation des résultats et des connaissances produites, car il participe de l'investissement des acteurs aux différentes échelles et permet d'adapter, si nécessaire, les plans de travail annuels et budgets (PTBA) qui seront développés pour opérationnaliser le plan d'actions en tenant compte des efforts déjà accomplis, des résultats obtenus et de la marge de progression restante vers les cibles fixées.

Le système de suivi-évaluation sera organisé sur la base d'indicateurs, de documents de programmation, de mesures vérifiables, de rapports périodiques et d'évaluations externes. Les deux sections suivantes détaillent cette approche.

4.1.1 Cadre logique, programmation, suivi des indicateurs et rapportage

Le dispositif de suivi-évaluation sera essentiellement fondé, d'une part, sur le cadre logique, qui propose des indicateurs et des cibles à atteindre. Le cadre logique du plan d'actions intègre différents niveaux, avec des indicateurs d'impacts et de résultats avec des valeurs cibles.

Un **Plan de Suivi-Evaluation** identifiant le type d'activités de suivi, les parties responsables, le budget et l'échéance, sera élaboré et comprendra les éléments ci-après : le **Suivi Quotidien** des progrès (Plan de Travail et Budget Annuel - PTBA), le **Suivi Périodique** (Comité de Pilotage, Comité Scientifique, Comité Technique et visites de terrain) et le **Suivi Annuel** (révisions multipartites et réunions du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique et Technique sur la base d'un Rapport Annuel).

Un **Tableau de monitoring des impacts du plan d'actions de l'ONL** sera mis au point et détaillé en début 2026. Ces indicateurs seront tirés de la Matrice du Cadre Logique et seront liés plus au monitoring des points positifs globaux réalisés par l'ONL qu'aux progrès de sa mise en œuvre. Ils seront peaufinés et détaillés avec les acteurs impliqués.

L'Unité Technique de Coordination de l'ONL soumettra annuellement un plan de travail budgétisé au Comité de Pilotage, pour validation, qui guidera la mise en œuvre des différents volets d'activités. Ces plans de travail budgétisés annuels détermineront les responsabilités de mise en œuvre, qui seront traduites sous une forme contractuelle avec les partenaires de mise en œuvre. Chacun des opérateurs devra rendre à l'ONL un rapport d'activités précisant le niveau de mise en œuvre, les résultats atteints et permettant de mesurer les indicateurs d'effets et de performance.

L'Unité Technique de Coordination de l'ONL réalisera des missions annuelles de suivi et de vérification, avec l'accompagnement de personnes ressources choisies au sein du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique et Technique, dont les résultats permettront ensuite de consolider les différents rapports des institutions partenaires et de proposer une mesure des indicateurs d'effets et d'impacts.

Les rapports techniques consolidés de l'Unité Technique de Coordination de l'ONL, transmis au Comité de Pilotage, devront intégrer une mesure consolidée des différents indicateurs et de suivre la bonne mise en œuvre des activités prévues et la réalisation des objectifs du plans d'actions. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre du plan d'actions, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre du plan d'actions.

Les résultats de ces suivis seront présentés par l'Unité Technique de Coordination de l'ONL pour avis au Comité de Pilotage et au Comité Scientifique et Technique, qui chercheront à en extraire des leçons apprises et, lorsque nécessaire, formuleront des recommandations en vue d'améliorer ou de renforcer la performance de l'ONL.

4.1.2 Evaluations externes

Le système de suivi-évaluation comprendra également des évaluations externes, l'Unité Technique de Coordination de l'ONL préparera les termes de référence d'une évaluation externe à mi-parcours qui, réalisée à des fins d'apprentissage, devra être lancée durant le premier trimestre de la 3^{ème} année du plan d'actions.

Le rapport d'évaluation externe à mi-parcours pourrait se traduire par des recommandations en termes de réorganisation du plan d'actions au niveau du dispositif de sa mise en œuvre, de la priorisation de ses activités et des éventuels réaménagements budgétaires correspondants. Les décisions correspondantes devront être prises en Comité de Pilotage et faire l'objet d'un avis de non-objection du Ministère de l'Environnement (METE) et du(es) bailleur(s).

Une mission d'évaluation à la fin du plan quinquennal sera organisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux, en tenant compte en particulier du fait qu'il s'agira d'identifier une nouvelle phase de programmation (phase de maturité et d'autonomie) poursuivant les résultats acquis et adaptée aux nouvelles dynamiques et priorités nationales et régionales en matière d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action Quinquennal pour la GIZC et des autres politiques sectorielles applicables au littoral.

Les termes de référence seront soumis à la validation du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique & Technique et à la non-objection du METE et du(es) bailleur(s). Ces évaluations seront réalisées par des équipes de consultants recrutés suivant les procédures du(es) bailleur(s) sur la base d'appels d'offres.

Les rapports d'évaluation seront analysés par l'Unité Technique de Coordination de l'ONL, qui les transmettra au Comité de Pilotage (COPIL) et au Comité Scientifique & Technique (CST). Un courrier de réponse de la coordination sera préparé, intégrant les différents commentaires et demandes de compléments. Sur cette base, les consultants évaluateurs produiront le rapport final.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au METE et aux autres parties prenantes clés. L'Unité Technique de Coordination de l'ONL, en partenariat avec le Comité de Pilotage, le Comité Scientifique et Technique et le(s) bailleurs analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le METE, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du programme d'actions de l'ONL.

4.2 GESTION DES CONNAISSANCES ET CAPITALISATION

Le plan d'actions de l'ONL permettra d'établir une base de connaissances pour soutenir la mise en œuvre de la GIZC. La production et le partage de données constituent le cœur du plan d'actions pour faciliter les ajustements nécessaires du système de connaissances existant au niveau national et assurer la mise en rapport des progrès vers l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en lien avec l'ORLOA. A ce titre, l'ONL identifiera, analysera et partagera les données, connaissances produites, les leçons et bonnes pratiques au service de la GIZC à l'échelle nationale et sous-régionale.

Les résultats du plan d'actions de l'ONL auront une valeur démonstrative importante avec un potentiel important de réplication au niveau national et sous régional. Cette expérience pourra servir d'exemple de bonnes pratiques au cours des forums internationaux et au niveau des instances régionales. Ainsi l'Unité Technique de Coordination de l'ONL avec l'appui du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique et Technique fourniront une assistance à l'ONL pour catégoriser, documenter, rapporter et vulgariser les leçons d'expériences au niveau national et international. Pour cela, un dispositif de suivi et d'évaluation, mettant les institutions nationales au cœur des processus de production et de diffusion de données et de connaissances, est prévu en vue de produire, de diffuser et de transférer des connaissances et des savoirs à travers : (i) la production de données par des suivis scientifiques et participatifs ; (ii) la collecte et le partage des données et des connaissances produites ; (iii) la création d'une plateforme de partage des données au sein de l'ONL ; (iv) la production de supports pédagogiques et de moyens spécifiques de diffusion (fiches techniques, manuels/guides, films documentaires, vidéos, émissions radios et télé...) ; (vi) les communications dans des congrès et séminaires scientifiques ; (vi) les publications scientifiques ; et (vii) un rapport de synthèse et de vulgarisation.

A la fin de la mise en œuvre du plan d'action (2030), un forum national, regroupant tous les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs impliqués dans l'ONL, sera organisé. Les résultats, les difficultés, les enseignements et les bonnes pratiques de l'ONL seront discutés ainsi que les modalités de leur mise à échelle au niveau national et sous régional. A la suite du forum, un manuel de capitalisation sera élaboré pour disséminer et vulgariser cette expérience. L'ensemble du processus sera documenté ainsi que les résultats, acquis, difficultés, enseignements et bonnes pratiques.

V. STRATEGIE DE DURABILITE DU PLAN D'ACTIONS DE L'ONL

La stratégie de durabilité du plan d'actions de l'ONL est fondée sur plusieurs éléments complémentaires notamment :

- **Collaborations avec les universités, centres et instituts de recherche et les institutions nationales et régionales productrices de données sur le littoral** : les collaborations multi-acteurs autour des bases de données et plateformes informatiques à l'échelle nationale ainsi que les synergies développées au niveau des projets et programmes nationaux et régionaux vont favoriser l'appropriation et la durabilité des résultats de l'ONL ;
- **Capitalisation des expériences et communautés d'apprentissage des bonnes pratiques** : le plan d'actions de l'ONL intègre une dimension importante de capitalisation des expériences, d'apprentissage mutuel et de diffusion des leçons apprises à travers les réseaux d'acteurs et de communautés de pratiques nationaux et sous régionaux ;
- **Renforcement des capacités nationales** : La mise en place d'un dispositif national de production et de partage de données et de connaissances autour de l'ONL exige des ressources matérielles et humaines hautement qualifiés. Ainsi, l'ONL accompagnera les institutions nationales dans le développement des capacités et compétences nationales, y compris les infrastructures, les systèmes et outils de collecte et de traitement des données, ainsi qu'aux ressources humaines ;
- **Consolidation et mise à échelle du suivi participatif ou Sciences d'Observations Citoyennes** (scientifiques, gestionnaires, populations locaux et ONG de conservation...) pour la coproduction de données associant connaissances scientifiques et savoirs traditionnels pour le suivi du littoral et de supports de formation, permettant la formation des étudiants (master et doctorat) et des acteurs locaux, le développement et la diffusion de guides pratiques et fiches de capitalisation, l'intégration et le partage des données et jeux de données collectés à travers la plateforme informatique de l'ONL ; ce qui permettra à l'ONL de maintenir sa capacité d'influence ;
- **Par rapport à la durabilité financière de l'ONL**, la mise en œuvre du plan d'actions permettra, sur la base des données et connaissances produites, de fournir des appuis techniques personnalisés aux différentes institutions nationales dans le développement de stratégies et/ou mécanismes, projets/programmes pour la mobilisation des ressources disponibles dans le cadre de la finance climat, de la finance carbone et des financements innovants. De plus, la durabilité du plan d'actions devra être articulée au dispositif de financement global de l'ONL. Compte tenu des ambitions affichées par l'ONL, diverses options de financement durable pourraient être explorées pour assurer la mise en œuvre de ses activités et surtout, de sa pérennité. A ce titre, l'ONL pourra ainsi compter sur le budget de l'Etat du Sénégal, une fois qu'elle fera l'objet d'un décret de création officielle. Parallèlement, l'ONL devra développer un portefeuille de projets et de programmes destinés à plusieurs bailleurs tels que l'Union Européenne, la Banque mondiale, l'Agence

Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC), la Coopération allemande (GIZ), le secteur privé et le Partenariat Public Privé, etc.

VI. BUDGET ESTIMATIF DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL & SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS

6.1 BUDGET ESTIMATIF DU PLAN D'ACTION

A la fin du projet et de l'appui de l'Assistance Technique, l'Observatoire amorcera sa phase de montée en puissance (phase de Consolidation). L'ONL aura alors besoin de ressources techniques, logistiques et financières conséquentes pour assurer la continuité des acquis et résultats obtenus et surtout la prise en charge d'un plus grand d'indicateurs à suivre. C'est dans cet esprit que l'estimation des besoins financiers et le dimensionnement du plan d'actions quinquennal ont été réalisés.

Au total, le budget global associé à la mise en œuvre de ce plan d'actions quinquennal est estimé à **2 422 793 000 F CFA (3 693 524 €)** ainsi réparti :

COMPOSANTES	MONTANT (F CFA)	MONTANT (€)
Composante 1. Cadre juridique et institutionnel	129 000 000	196 659
Composante 2. Renforcement du dispositif technique de collecte, de traitement et de diffusion des données	1 299 293 000	1 980 759
Composante 3. Communication et visibilité de l'ONL	232 500 000	1 980 759
TOTAL COMPOSANTES	1 660 793 000	2 531 863
FRAIS DE COORDINATION	762 000 000	1 161 662
TOTAL GENERAL	2 422 793 000	3 693 524

ANNEES	MONTANT (F CFA)	MONTANT (€)
2026	263 371 000	401 507
2027	551 301 600	840 454
2028	495 722 000	755 723
2029	435 946 000	664 595
2030	676 452 400	1 031 245
TOTAL GENERAL	2 422 793 000	3 693 524

Tableau 5. Budget estimatif du plan d'actions de l'ONL 2026 - 2030

RUBRIQUES	ANNEES						
	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	TOTAL F CFA	TOTA €
I. ACTIVITES							
Composante 1. Cadre juridique & institutionnel							
<i>Produit 1.1. Le cadre juridique et institutionnel et le système de gouvernance retenus lors des études de faisabilité de l'ONL sont mis en place et fonctionnels</i>							
Activité 1.1.1. Faire un suivi de la procédure de signature d'un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL	0	0	0	0	0	0	0
Activité 1.1.2. Mettre en place et animer les organes de gouvernance de l'ONL retenus dans le cadre des études de faisabilité de l'ONL (COPIL, CS, CT...)	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 000	190 561
Activité 1.1.3. Organiser, à la suite de la signature du décret présidentiel, un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires	4 000 000	0	0	0	0	4 000 000	6 098
Sous-Total 1	29 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	129 000 000	196 659
Composante 2. Renforcement du dispositif technique de collecte, de traitement et de diffusion des données							
<i>Produit 2.1. Un dispositif opérationnel de suivi scientifique est mis en place avec l'appui des universités, des instituts et centres de recherche</i>							
Activité 2.1.1. Signer des conventions de partenariats scientifiques avec les universités, instituts et centres de recherche pour l'utilisation du matériel et équipements, la collecte et l'accès aux données collectées avec l'appui de l'ONL	0	0	0	0	0	0	0
Activité 2.1.2. Développer un référentiel commun et des outils, méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, de traitement et de diffusion des données	3 000 000	0	0	0	0	3 000 000	4 573
Activité 2.1.3. Renforcer les capacités des universités, instituts et centres de recherche sur le référentiel commun, les outils, méthodes et protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données en lien avec les indicateurs retenus, les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la télédétection, et les outils de modélisation climatique et océanique	0	20 000 000	20 000 000	0	0	40 000 000	60 980
Activité 2.1.4. Développer un programme national de renforcement de la production de connaissances sur le littoral		15 000 000	0	0	0	15 000 000	22 867
Activité 2.1.5. Fournir un appui financier et logistique pour la collecte de données de terrain pour renseigner les indicateurs retenus (érosion côtière, occupation du domaine maritime public, qualité des eaux côtières et marines) et d'autres indicateurs prioritaires, sur la base des méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, d'analyse et de traitement des données	0	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000	300 000 000	457 347
Activité 2.1.6. Fournir un appui financier pour la maintenance des instruments de mesures (bouées, marégraphes, DGPS, drones, etc.) acquis par l'ONL	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	120 000 000	182 939
Activité 2.1.7. Intégrer et partager les données collectées à travers le renseignement des indicateurs suivis et des jeux de données originelles / primaires dans la base de données de l'ONL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000	350 000 000	533 572
Activité 2.1.8. Produire et diffuser des résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	30 000 000	45 735
Sous-Total 2	58 000 000	170 000 000	155 000 000	135 000 000	340 000 000	858 000 000	1 308 013

Produit 2.2. Le dispositif de suivi participatif du littoral avec des observateurs locaux en cours est consolidé et mis en échelle							
Activité 2.2.1. Créer et animer un réseau des observateurs locaux pour le suivi participatif d'indicateurs de l'ONL	4 450 000	6 595 000	8 740 000	10 885 000	13 745 000	44 415 000	67 710
Activité 2.2.2. Doter les équipes d'observateurs locaux de matériels et équipements de qualité et adéquats pour le suivi participatif	4 039 000	11 084 600	11 620 000	15 059 000	17 985 400	59 788 000	91 146
Activité 2.2.3. Organiser des campagnes de mesures et de collecte des données sur le terrain	15 302 000	21 842 000	28 382 000	34 922 000	43 642 000	144 090 000	219 664
Activité 2.2.4. Développer et améliorer les protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	7 622
Activité 2.2.5. Mettre à jour l'application mobile à travers le développant de nouveaux modules pour la prise en charge de l'indicateur additionnel « qualité des eaux »	0	6 000 000	0	0	0	6 000 000	9 147
Activité 2.2.6. Renforcer les capacités des observateurs locaux sur les protocoles et l'application mobile de collecte des données de terrain	0	15 000 000	0	0	0	15 000 000	22 867
Activité 3.2.7. Mettre en place un système de certification des compétences et de qualification des observateurs locaux	0	6 000 000	0	0	0	6 000 000	9 147
Activité 2.2.8. Capitaliser et diffuser les résultats, bonnes pratiques et enseignements du suivi participatif	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000	45 735
Sous-Total 3	34 791 000	72 521 600	54 742 000	66 866 000	81 372 400	310 293 000	473 039
Produit 2.3. Un dispositif opérationnel de collecte, de traitement, de bancarisation et de diffusion des données collectées auprès des institutions nationales, régionales et internationales est mis en place							
Activité 2.3.1. Renforcer la coordination intersectorielle à travers la mise en place et l'animation d'un réseau fonctionnel d'institutions partenaires de l'ONL sur la base d'une adhésion volontaire à la charte de partage de données de l'observatoire	5 000 000	7 000 000	8 000 000	10 000 000	15 000 000	45 000 000	68 602
Activité 2.2.2. Développer et gérer une plateforme informatique de partage des données de l'ONL fonctionnelle et accessible aux différentes institutions et acteurs du littoral	6 000 000	0	0	0	0	6 000 000	9 147
Activité 2.3.3. Renforcer les capacités des institutions partenaires sur l'utilisation de la plateforme informatique de l'ONL, ses différents applications et fonctionnalités	0	10 000 000	0	0	0	10 000 000	15 245
Activité 2.3.4. Collecter des données et informations auprès des institutions partenaires de l'ONL et de différents réseaux nationaux, régionaux et internationaux détenteurs de bases de données sur le littoral	0	0	0	0	0	0	0
Activité 2.3.5. Traiter, bancariser et diffuser les données collectées, des produits et services permettant d'aider à la prise de décision pour une gestion intégrée et durable du littoral	0	0	0	0	0	0	0
Activité 2.3.6. Renforcer les capacités techniques des décideurs gouvernementaux, élus locaux et gestionnaires sur l'utilisation de l'information spatiale dans la zone côtière, l'analyse et interprétation des données et leurs implications en termes de planification territoriale et de gestion intégrée et durable du littoral	0	15 000 000	15 000 000	0	0	30 000 000	45 735
Activité 2.3.7. Réaliser des « Etats des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances »	0	0	20 000 000	0	20 000 000	40 000 000	60 980
Sous-Total 4	11 000 000	32 000 000	43 000 000	10 000 000	35 000 000	131 000 000	199 708
Composante 3. Communication & visibilité de l'ONL							
Produit 3.1. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL sont mis en œuvre							

Activité 3.1.1. Consolider les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles)	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000	15 245
Activité 3.1.2. Promouvoir l'engagement communautaire à travers l'organisation de foras et de campagnes d'information et de sensibilisation	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000	22 867
Sous-Total 5	25 000 000	0	0	0	0	25 000 000	38 112
Produit 3.2. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase opérationnelle et/ou de consolidation de l'ONL sont mises en œuvre							
Activité 3.2.1. Mettre à échelle les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux et plateformes majeures, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles,)	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000	60 980
Activité 3.2.2. Renforcer les capacités des journalistes sur les missions, services, thématiques et indicateurs prioritaires de l'ONL	0	5 000 000	10 000 000	5 000 000	0	20 000 000	30 490
Activité 3.2.3. Organiser des émissions radiophoniques interactives sur des thématiques prioritaires de l'ONL	0	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000	30 490
Activité 3.2.4. Développer des outils et des supports de communication pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	45 000 000	68 602
Activité 3.2.5. Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication destinées à plusieurs cibles pour une meilleure diffusion des données et résultats de l'ONL	0	10 000 000	15 000 000	5 000 000	0	30 000 000	45 735
Activité 3.2.6. Organiser des conférences de presse et des interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL	3 500 000	3 500 000	3 500 000	4 000 000	4 000 000	18 500 000	28 203
Activité 3.2.7. Organiser des Conseils Départementaux de Développement (CDD) pour diffuser les données et les résultats et sensibiliser les autorités locales et élus	0	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	28 000 000	42 686
Activité 3.2.8. Réactualiser la stratégie et le plan de communication de l'ONL	0	0	0	0	6 000 000	6 000 000	9 147
Sous-Total 6	8 500 000	50 500 000	60 500 000	46 000 000	42 000 000	207 500 000	316 332
TOTAL I - ACTIVITES	166 291 000	350 021 600	338 242 000	282 866 000	523 372 400	1 660 793 000	2 531 863

II. GESTION & COORDINATION

Unité de Coordination

Coordonnateur(trice)	34 200 000	34 200 000	34 200 000	34 200 000	34 200 000	171 000 000	260 688
Géomatičien(ne) / Informaticien(ne), administrateur(trice) du Centre de données	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	51 300 000	78 206
Géographe environnementaliste spécialiste Système d'Information Géographique	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	51 300 000	78 206
Animateur(trice) du réseau de partenaires de l'ONL	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	51 300 000	78 206
Assistants techniques pour appuyer la gestion et le traitement des données (02)	6 840 000	6 840 000	6 840 000	6 840 000	6 840 000	34 200 000	52 138
Juriste environnementaliste	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	10 260 000	51 300 000	78 206
Sous-Total 1	82 080 000	410 400 000	625 651				

Frais de fonctionnement

Consommables informatiques	3 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	33 000 000	50 308
Consommables de bureau	2 000 000	2 200 000	2 400 000	2 500 000	2 500 000	11 600 000	17 684
Matériel et équipements (voitures, carburant, autres matériels et équipements)	0	80 000 000	20 000 000	0	0	100 000 000	152 449

Télécommunications & Contrats données satellitaire	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	48 000 000	73 176
Voyages et déplacements pour Benchmarking, réunions techniques et scientifiques, conférences et séminaires	5 000 000	10 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	70 000 000	106 714
Licences et logiciels	0	0	6 000 000	6 500 000	6 500 000	19 000 000	28 965
Formation du personnel	5 000 000	10 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	70 000 000	106 714
Sous-Total 2	15 000 000	119 200 000	75 400 000	71 000 000	71 000 000	351 600 000	536 011
TOTAL II - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	97 080 000	201 280 000	157 480 000	153 080 000	153 080 000	762 000 000	1 161 662
TOTAL GENERAL	263 371 000	551 301 600	495 722 000	435 946 000	676 452 400	2 422 793 000	3 693 524

6.2 SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DURABLE DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL DE L'ONL

L'Etat du Sénégal a un intérêt particulier dans la mise en place et le fonctionnement de l'ONL. En effet, en matière de GIZC l'Etat du Sénégal a développé une pluralité de stratégies, programmes et plans nationaux notamment, la Stratégie Nationale de GIZC (2022), le Plan Quinquennal d'Action pour la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (PAQ-GIZC, 2024), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique en Zone Côtière, pour ne citer que ceux-là.

De plus, le Sénégal participe à plusieurs initiatives au niveau régional en matière de conservation et de protection du littoral notamment, le Partenariat Régional pour la Conservation marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), le Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), le Schéma Directeur du Littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO), l'Observatoire Régional du Littoral en Afrique de l'Ouest (ORLOA), le Projet WACA ResIP, l'Observatoire Régionale de la Biodiversité et des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO), etc.

Pour mettre en œuvre ces stratégies et programmes au niveau national et régional, l'Etat du Sénégal a besoin de données et d'informations scientifiques et techniques de qualité et pérennes pour aider à la prise de décision, à la planification et à la GIZC. Toutes ces raisons font que le Sénégal est résolument engagé à mettre en place les moyens nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de l'ONL.

L'ONL sera un organisme public à caractère scientifique, dont le financement découle de ses missions, ses objectifs, son dispositif organisationnel (gouvernance) et des moyens nécessaires à son fonctionnement optimal. En effet, le financement de l'ONL, pour assurer sa viabilité et sa pérennité, ne peut provenir de ses seules ressources propres. Ainsi, parmi les tâches principales de l'ONL, il faut noter la conduite d'un effort permanent de levée de fonds pour permettre son financement et la mise en œuvre de ses activités.

Le financement de l'ONL comprend tous les mécanismes possibles de mobilisation des ressources financières nécessaires à la prise en charge de ces programmes d'observation du littoral, parmi lesquels on peut citer, sans être exhaustif :

- les ressources nationales à travers le budget national ;
- les ressources propres de l'ONL (offre de services pour accompagner par exemple des porteurs de projets sur le littoral, les promoteurs privés.....) ;
- les ressources des organisations de coopération régionale notamment l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), l'Union Africaine (UA) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- les ressources des organismes de coopération bilatérale et multilatérale ;
- les financements verts notamment les « fonds climat ».

Le budget national, première source interne : La promulgation du décret présidentiel portant création officielle de l'ONL vaudra engagement financier de l'Etat sur les investissements et le fonctionnement. A court terme, la première et principale source de financement de l'ONL doit être la contribution financière de l'Etat du Sénégal qui sera déterminante pour son succès, sa durabilité et sa souveraineté institutionnelle. Selon plusieurs acteurs, la principale source de financement de l'ONL devrait être le budget national qui doit supporter l'essentiel des activités de l'observatoire. Compte tenu du fait que les missions de l'ONL relèvent du service public, il s'agira de favoriser l'élaboration et l'intégration dans le budget national et les Lois des Finances annuelles de lignes budgétaires pour contribuer à la mise en place de l'ONL au travers de financements propres et de contreparties aux financements internationaux.

L'inscription de l'ONL au budget général de l'Etat lui permettra de bénéficier de ressources pour la prise en charge des salaires des cadres et employés de l'ONL, des appuis à des projets et programmes d'observations ou de collecte de données, des ressources issues de la stratégie de compensation des impacts résiduels (offsets) de l'exploitation des ressources naturelles (y compris le pétrole et le gaz au Sénégal), des ressources du **nouveau référentiel économique national notamment le Programme « Sénégal 2050 »**.

Pour accéder aux fonds de l'Etat l'ONL, avec l'appui des Ministères sectoriels impliqués, devra mener un plaidoyer à l'adresse des décideurs gouvernementaux en bien justifiant l'utilité de l'observatoire et en documentant les résultats obtenus et les besoins de financements pour la réalisation d'investissements physiques et matériels, la conduite de projets spécifiques et le renforcement des capacités des acteurs.

La seconde source de financement interne devrait, à terme, provenir des ressources propres de l'ONL (autofinancement). En effet, compte tenu des services que rendra l'ONL, à travers la mise à la disposition des acteurs du littoral, d'informations fiables, rendant plus facile et plus efficace la prise de décision, il peut être envisagé, de faire rémunérer une partie de ces services pour générer des ressources propres. A ce titre, le Projet de décret de création de l'ONL prévoit qu'il puisse fournir des prestations de services. Ainsi, l'ONL pourrait réaliser des prestations telles que des études, analyses et traitements. En effet la somme d'expertise au sein de son personnel pourrait permettre à l'observatoire de réaliser des prestations de services en vue de générer un autofinancement contributif à côté des efforts d'autres partenaires techniques et financiers.

La 3^{ème} source de financement potentielle est le secteur privé notamment dans le cadre de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La RSE bien que n'étant pas une panacée, reste un mécanisme non négligeable compte tenu de son caractère volontariste de la part d'organisations ou d'entreprises ayant des intérêts dans l'exploitation du littoral ou du domaine maritime. L'ONL pourrait ainsi organiser des réunions de tables rondes avec le secteur privé : entreprises du secteur extractif, industries halieutiques et portuaires, établissements hôteliers sur le littoral, compagnies pétrolières opérant dans l'offshore, de télécommunication propriétaires de câbles sous-marins... Ces entreprises privées pourraient ainsi contribuer au financement de l'ONL dans le cadre volontaire de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La 4^{ème} source de financement potentielle est la parafiscalité : Dans le cas de l'ONL, elle se présente sous la forme d'un mécanisme de financement innovant basé sur la création d'un instrument parafiscal qu'est le PSE - Prélèvement pour Services Ecosystémiques. En effet, l'ONL jouera un rôle central dans la sauvegarde du littoral sénégalais. A cet égard, elle pourrait solliciter du gouvernement la création d'un paiement parafiscal pour lequel seraient assujettis des cibles telles que les entreprises, organisations et personnes physiques qui bénéficient directement ou exploitent le littoral.

Toutefois, l'obtention des financements internes nécessaires à la pérennité et à la viabilité de l'ONL passe en premier lieu par la production de services de qualité pour justifier les subventions de l'Etat et être éligible par rapport aux commandes : (i) publiques émanant des programmes et projets, des collectivités ; et (ii) privées relatives à la fourniture d'informations par rapport aux études d'impact, à la cartographie littorale et autres services.

Au niveau régional, on peut citer comme sources de financement possibles : l'UEMOA à travers le Programme Economique Régional (PER), le Programme WACA, le Fonds d'aide à l'intégration régionale ; la CEDEAO à travers son mécanisme de financement de la politique environnementale, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité et les aires protégées...

Les partenaires techniques et financiers (PTF) à travers le canal de la coopération bilatérale et multilatérale pourraient également être sollicités notamment : la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Mondiale, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Islamique de Développement (BID), la Coopération allemande (GIZ), le FND et l'Agence Française de Développement (AFD), etc. Il faut rappeler que la première phase de mise en place de l'ONL est financée par le FND dans le cadre du Programme WACA.

De plus, il faut souligner qu'au Sénégal, il existe une **Plateforme des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur l'environnement** notamment la Banque mondiale, l'Union Européenne (UE), l'AFD, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), etc., dont certains ont déjà des projets en cours ou en préparation dans le cadre de la GIZC. On peut citer le Projet GIZC avec l'appui financier de l'Union Européenne, et surtout le Projet GIZC qui va être financé sur un prêt de l'AFD et qui est en cours de validation. Le Projet GIZC AFD prévoit d'appuyer le financement de la production de données sur le littoral.

Dans cette perspective, il est crucial de souligner la pertinence et la nécessité de la Banque Mondiale et du FND d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des observatoires nationaux. En effet, l'analyse réalisée dans le cadre du benchmarking montre que présentement aucun observatoire, excepté celui de Sao Tomé, n'est fonctionnel, dans le cadre du projet WACA. Ce qui pose la question de l'incertitude liée à l'opérationnalité de ces observatoires nationaux d'ici la fin du programme WACA. D'où la nécessité d'une phase de consolidation des acquis pour permettre la mise en place opérationnelle de tous les observatoires prévus dans la première phase du WACA.

L'ONL cherchera à sensibiliser ces partenaires techniques et financiers de l'Etat sénégalais sur les besoins et les priorités d'actions pour son renforcement et sa fonctionnalité au service de la GIZC et de la résilience côtière. Ainsi, l'ONL sous la tutelle du METE pourrait organiser des **réunions de tables rondes des PTF** intervenant dans l'environnement et le développement durable, qui lui permettront de présenter ses produits et services réalisés, mais également l'état de ses besoins et de valoriser les évènements nationaux, régionaux et internationaux de contacts directs et développer des relations bilatérales avec les différents donateurs potentiels.

Au plan international, compte tenu de l'apport de l'ONL en matière de suivi et sauvegarde des écosystèmes, il peut faire appel aux financements de bailleurs de fonds internationaux, opérant dans le domaine du changement climatique, de la protection de la biodiversité marine et côtière. En effet, il existe des ressources mobilisables dans le cadre de la finance verte, climatique et carbone sous réserve de présentation de propositions pertinentes et bancables. On peut citer, sans être exhaustif, le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), le Fonds pour l'Adaptation (FA), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), etc.

Pour le cas spécifique du Fonds Vert pour le Climat (FVC), c'est un mécanisme relativement récent au Sénégal où des organismes tels que le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et récemment La Banque Agricole (LBA) ont obtenu leur accréditation. En plus au Sénégal, c'est le ministère de tutelle de l'ONL et précisément la DCCTEFV qui joue le rôle de point focal du FVC. Dès lors, l'ONL pourrait tirer profit de cette proximité administrative et technique pour formuler et présenter des projets viables et éligibles au FVC.

Plusieurs mécanismes de financement durable de la biodiversité et des écosystèmes existent au niveau international (Gobin et Landreau, 2017 ; Lapeyre et Laurans, 2016 ; Fétiveau et al., 2014), dont le Sénégal pourrait en tirer profit au bénéfice de l'ONL (**Tableau 7**).

Tableau 6. Quelques mécanismes de financement (Gobin et Landreau, 2017)

MÉCANISME	POTENTIEL DE FINANCEMENT (USD)	TEMPS DE PRÉPARATION ET PÉRIODE DE FINANCEMENT	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS	NIVEAU DE COMPLEXITÉ
COURT TERME	Philanthropie	Entre des milliers et des millions	Jusqu'à 2 années de préparation pour une moyenne de 3 années de financement	Tous les niveaux	Organisations à but non lucratif et à but lucratif, organisations locales, nationales, internationales
	Redevances directes de la biodiversité	50K\$ à 10M\$	Plus de 2 années de préparation	Nationale, AP, spécifique à un site	AP ou site
MOYEN TERME	Taxes vertes	Entre des centaines de milliers et des millions	2 à 4 années de préparation pour un financement probablement à perpétuité	Très probablement national	Agences chargées des AP
	FEM et Fonds vert pour le climat	De 2M\$ à des centaines de millions	Plus de 2 années de préparation pour 2 à 10 ans de financement	Tous les niveaux	Secteurs public et privé, gouvernement central, collectivités locales
	REDD+	Entre des centaines de milliers et plusieurs millions	4 à 5 années de préparation pour un financement de plus de 30 années	Nationale ou locale	Autorités nationales, ONG, collectivités locales
	Echange dette-nature	Entre plusieurs millions et des dizaines de millions	2 à 4 années de préparation	Nationale	Très probablement ONG internationales ou FFC
NOUVEAUX MÉCANISMES	Impact Investing	5 à 10 millions de \$	De 2 à 5 années de préparation pour 5 années de financement	Très probablement nationale ou régionale, également spécifique à un sujet	Organisations internationales, fonds, sociétés privées
	Compensation de la biodiversité	Millions	Entre 1 année et plusieurs années de préparation pour un financement à très long terme	Locale à nationale	Réseaux d'AP
	Paiement pour services écosystémiques	50K\$ à 10M\$	Minimum 2 années de préparation pour un financement à très long terme	Nationale, régionale	Prestataires de services écosystémiques (propriétaires fonciers, agriculteurs, associations de producteurs)
	Obligations vertes	Plusieurs millions min.	2 années de préparation pour un financement de plus de 10 années	Bassin hydrographique, ou spécifique à un site	Secteur privé
	Obligations bleues	5M\$ à 100M\$	Plus de 5 années de préparation pour 5 à 10 ans de financement	Spécifique à un projet	Gestionnaires AMP, pêcheurs
	Park Bonds	Millions	2 années de préparation si soutenu par une banque de développement pendant au moins 10 années de financement	Nationale, AMP, ou pêches	Fonds fiduciaires pour la conservation
	Project Finance for Permanence (Projets à perpétuité)	Dizaines de millions	De 5 années de préparation pour un financement à perpétuité	Nationale ou entre plusieurs pays	ONG nationales et internationales, agences gouvernementales

L'analyse des différents mécanismes de financement de l'ONL présentent les avantages et contraintes suivants (**Tableau 8**).

Tableau 7 : Analyse des avantages et contraintes des mécanismes de financement durable de l'ONL

Mécanismes de financement	Avantages	Contraintes
Autofinancement Prestations de services de l'ONL	- Prévu dans le projet de décret créant l'ONL - Crée une base d'autonomie financière	- Exige un modèle d'affaires adapté - Nécessite un positionnement de l'ONL comme prestataire de service reconnu
Parafiscalité PSE- Paiement pour services écosystémiques	- Financement innovant - Base de contribuable existante et large (Oil & Gas, Tourisme, Télécoms,...) - Caractère obligatoire une fois la législation adoptée	- Exige un projet de loi - Nécessite une étude d'impact - Doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec le niveau de pression fiscale
RSE Responsabilité sociétale des entreprises (Subventions & Dons)	- Sociétés évoluant ou en relations avec le littoral, les aires marines et les ressources de la mer - Potentiel existant et réel	- Caractère facultatif, la RSE n'est pas obligatoire - Récurrence très aléatoire d'une année à une autre car ce sont des subventions ou dons.
Finance climat Financement climatique (Adossé à des projets précis)	- Financement innovant - Potentiel réel et élevé - Ancre dans le même ministère que l'ONL (plus exactement à la DCCTEFV)	- Adossé à des projets précis qui respectent des critères prédefinis solides - Peu connu - Lourdeur relative - Récurrence aléatoire
PTF Partenaires Techniques et Financiers	- Mobilisation relativement plus accessible et montants sensiblement élevés ainsi qu'une durée appropriée - Permet de soutenir l'ONL à ses débuts - Catalyseurs de financements et d'assistance techniques des ONL en réseau et un renforcement de leurs capacités	- Dépend des politiques publiques en cours et des orientations des relations bi ou multilatérales - Le statut d'EPCS établissement public à caractère scientifique de l'ONL peut le privé d'un accès plus direct aux financement PTFs.

Recommandations sur les mécanismes de financement durable de l'ONL

- Organisation d'un atelier sur le financement durable et innovant de l'ONL ;
- Elaboration d'un plan stratégique sur 5 ans de l'ONL dès la mise en place de son personnel et ses organes de gouvernance ;
- Exploration des possibilités que le cadre législatif et réglementaire de sa création offre à l'ONL en matière de latitude à proposer des mécanismes de financement innovant tel que le « PSE - Paiement pour Services Ecosystémiques » ;
- Organisation dans une approche locale ou réseau, une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers de l'Environnement pour adresser de façon globale et intégrative les questions de financement de l'ONL.

CONCLUSION

Le **Livrable 8** constitue une étape charnière dans la mise en place et la consolidation de l'Observatoire National du Littoral (ONL). Il dresse un bilan exhaustif de la phase de création et d'institutionnalisation, en soulignant les avancées notables sur les plans institutionnel, partenarial et technique, mais aussi les défis persistants liés aux procédures administratives et à la mobilisation des ressources financières.

Globalement, ce rapport met en évidence :

- **Les acquis de l'Assistance Technique** : notamment la structuration juridique de l'ONL notamment dans le cadre des études de faisabilité technique et financière (**Livrables 1, 2 et 3**), le développement du site Internet, les premières bases de données, l'élaboration de plans de communication de l'ONL (**Livrable 5**) et de renforcement des capacités (**Livrable 6**), la formation-sensibilisation de plus de 1000 acteurs locaux, le suivi et le renseignement de trois (03) indicateurs prioritaires (érosion côtière, pollution par les macrodéchets, occupation du sol), avec une forte implication des communautés locales via le suivi participatif, le rapport sur les considérations environnementales et sociales (**Livrable 7**), l'élaboration d'un protocole de partage des données, visant à fédérer les institutions productrices de données sur la littoral, la mise en place à disposition de l'Unité Technique de Coordination de la phase transitoire de l'ONL de locaux dont le processus de réfection est lancé, de même que les procédures d'appels d'offres pour l'acquisition des équipements de l'ONL, malgré des retards administratifs.
- **Les limites et défis rencontrés** : en particulier les retards administratifs dans la signature des textes fondateurs de l'ONL, l'absence de mise en place officielle de l'équipe technique chargée de conduire la phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL, les difficultés liées aux procédures d'exemption de taxes et aux appels d'offres, ayant ralenti l'acquisition des équipements, la lenteur dans la formalisation des partenariats avec les institutions techniques partenaires, malgré des bases solides déjà posées ; la nécessité de renforcer la coordination interinstitutionnelle...
- **Les enjeux stratégiques** : L'ONL est appelé à devenir un « *outil central de gouvernance et de Gestion intégrée du littoral (GIZC)* », en fournissant : (i) des données fiables pour anticiper et gérer les risques naturels et anthropiques ; (ii) un appui scientifique et technique aux politiques publiques notamment, dans le cadre de la Stratégie Nationale et du Plan d'Actions Quinquennal GIZC ; et (iii) un espace de dialogue et de coopération entre institutions, chercheurs, décideurs, élus et communautés locales. A ce titre, l'ONL se positionne comme un « *bras technique et scientifique incontournable* » pour la gestion intégrée du littoral sénégalais, capable de répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques des prochaines décennies.
- **Les perspectives** : Un plan d'action quinquennal (2026-2030) est développé et axé sur le consolidation des acquis, la durabilité, la gestion et la capitalisation des données et des connaissances. Concernant la durabilité, il s'agira de mettre en œuvre une stratégie de financement pérenne, mobilisant à la fois les ressources nationales et les partenaires techniques et financiers. La gestion des connaissances s'articulera autour de la capitalisation des données produites, un meilleur partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales productrices de données et la diffusion de données et d'informations fiables pour éclairer les politiques publiques. L'intégration régionale est également un enjeu de taille notamment à travers l'articulation avec l'Observatoire Régional du Littoral Ouest Africain (ORLOA), afin de renforcer la cohérence et la visibilité des actions de l'ONL à l'échelle régionale.

De plus, il s'agira de consolider les acquis de la participation locale notamment à travers la poursuite et l'élargissement du suivi participatif, garantissant l'implication des communautés littorales dans la collecte et l'utilisation des données et connaissances produites dans leurs activités quotidiennes de gestion intégrée et durable du littoral.

Au final, le plan d'actions dresse une feuille de route ambitieuse et réaliste pour la phase de consolidation des acquis de l'ONL. Il met particulièrement en évidence les trois (03) piliers clés de la réussite et de la durabilité du dispositif de l'ONL notamment :

- Une institutionnalisation solide, garantissant la légitimité et la pérennité de l'ONL ;
- Un financement durable, mobilisant des ressources diversifiées et stables ;
- Une participation active des institutions et des acteurs locaux et nationaux, assurant l'appropriation et l'efficacité des actions.

BIBLIOGRAPHIE

1. BRLi. 2025. Rapport d'avancement N° 8 (Juillet à Septembre 2025). Assistante Technique - ONL, SAP & SIG. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Septembre 2025, 30 p.
2. BRLi. 2025. Rapport sur les considérations environnementales et sociales - ONL, SAP & SIG. Livrable 7. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Juin 2025, 70 p.
3. BRLi. 2024. Rapport récapitulatif des modalités institutionnelles, techniques et opérationnelles de mise en place (ONL & SIG & SAP). Livrable 3. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Août 2024, 26 p.
4. BRLi. 2024. Rapport de l'étude initiale et de démarrage (ROM). Livrable 1. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Février 2024, 124 p.
5. BRLi. 2024. Etude diagnostique et de faisabilité de l'Observatoire National du Littoral (ONL) et SIG de la DREC - Livrable 2. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 247 p.
6. BRLi. 2024. Etude diagnostique et de faisabilité du Système d'Alerte Précoce de l'ANACIM (SAP). Livrable 2 : Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 247 p.
7. BRLi. 2024. Plan d'information et de communication de l'ONL. Livrable 5. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 47 p.
8. BRLi. 2024. Plan d'information et de communication du SAP. Livrable 5. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 41 p.
9. BRLi. 2024. Plan de renforcement de capacités et estimation des coûts - ONL & SIG. Livrable 6. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 38 p.
10. BRLi. 2024. Plan de renforcement de capacités et estimation des coûts - SAP. Livrable 6. Projet WACA SENEGAL, BM & FND. Octobre, 2024, 36 p.
11. BRLi. 2024. Atlas de l'Environnement du Milieu Offshore et Côtier du Sénégal (AEMOC) / DIREC / METE
12. BRLi. 2022. Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtier. DEEC/Projet WACA Sénégal. Rapport provisoire
13. BRLi. 2022. Diagnostic du littoral et de la Gestion Intégrée des Zones Côtier au Sénégal. DEEC/Projet WACA Sénégal. Rapport final.
14. BRLi. 2021. Etude de faisabilité de l'Organe National de Gestion Intégrée du Littoral, Projet WACA Sénégal, Banque mondiale, Rapport final, 70 p.
15. IDEV. 2019. Etude de faisabilité pour la mise en place d'un observatoire national du littoral et de la mer (OLM), DEEC, Rapport final, 114 p.
16. Judicaël Fétiveau, Alain Karsenty, Aurélien Guingand, Christian Castellanet. 2014. Etude relative aux initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité et l'identification des mécanismes à fort potentiel. MAEDI/France, Rapport final, 97 p.

17. Lapeyre, R., Laurans, Y. 2016. Innover pour préserver la biodiversité dans les aires protégées d'Afrique : financements et incitations. Retours d'expérience de Côte d'Ivoire, de Sierra Leone et d'Afrique du Sud. Synthèse (version française), Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Institut du développement durable et des relations internationales et Partenariat France-UICN, Paris, 40 p.
18. Sène C. 2023. Vers la mise en place de l'Observatoire National du Littoral (ONL) : Eléments de réflexion et d'orientation. Assistance Technique ONL, BRLi, DEEC/Projet WACA Sénégal, 14 p.
19. Sène C. 2023. Etude sur la gouvernance et la durabilité de l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest - OBAPAO. CSE, Programme BIOPAMA, Rapport final, mai 2023, 155 p.

ANNEXES

Annexe 1. Cadre logique du plan d'actions quinquennal de l'Observatoire National du Littoral (ONL) 2026 - 2030

	Logique d'intervention	Indicateurs d'Impact (II) & Indicateurs de résultat (IR)	Valeurs Cibles (VC)	Source de vérification
Objectif global : impact	<p>Rendre opérationnel l'Observatoire National du Littoral (ONL) à travers la consolidation et la mise à échelle des acquis et bonnes pratiques ainsi que la production de connaissances de qualité pour une meilleure gestion intégrée et durable du littoral sénégalais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - II.1. Données, connaissances, outils et services produits et diffusés par l'ONL auprès des différents acteurs impliqués pour améliorer la prise de décision, la gestion intégrée et durable du littoral - II.2. Nombre d'institutions et/ou organisations ayant partagé leurs données avec l'ONL - II.3. Nombre d'institutions, et/ou d'organisations et de personnes individuelles ayant utilisé les données et connaissances produites par l'ONL dans le cadre de leur travail 	<p>VC.1. La gestion du littoral sénégalais est améliorée grâce à la mise à disposition de données et connaissances de qualité, par l'ONL, aux autorités, gestionnaires, élus, communautés locales, secteur privé et organisations de la société civile avant fin 2030</p> <p>VC.2. Au moins 20 institutions partagent leurs données et informations avant fin 2030</p> <p>VC.3. Au moins 30 institutions et 100 personnes utilisent les données et connaissances produites par l'ONL dans le cadre de leur travail sur le littoral avant fin 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bases et jeux de données de l'ONL - Documents et rapports de l'ONL - SIG de l'ONL - Site Internet de l'ONL - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de capitalisation

Composante 1. Cadre juridique & institutionnel

<p>Produit 1.1. Le cadre juridique et institutionnel et le système de gouvernance retenus lors des études de faisabilité de l'ONL sont mis en place et fonctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IR.1. Décret présidentiel portant création officielle de l'ONL et de ses organes de gouvernance - IR.2. Nombre de réunions annuelles de coordination organisées par les différents organes de gouvernance de l'ONL - IR.3. Atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL organisé 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.1. Un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL et de ses organes de gouvernance est signé avant fin 2026 - VC.2. Au moins 10 réunions annuelles de coordination sont organisées par les différents organes de gouvernance de l'ONL à partir de 2026 - VC.3. Un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires de l'ONL est organisé avant fin 2026 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret présidentiel de création officiel de l'ONL - Comptes rendus de réunions annuelles de coordination - Rapport de l'atelier national de célébration de la création officiel de l'ONL - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation
<p>Activité 1.1.1. Faire un suivi de la procédure de signature d'un décret présidentiel portant création officielle de l'ONL</p>			
<p>Activité 1.1.2. Mettre en place et animer les organes de gouvernance de l'ONL retenus dans le cadre des études de faisabilité de l'ONL (COPIL, CS, CT...)</p>			
<p>Activité 1.1.3. Organiser, à la suite de la signature du décret présidentiel, un atelier national de célébration de la création officielle de l'ONL et du réseau d'institutions partenaires</p>			

Composante 2. Renforcement du dispositif technique de collecte, de traitement et de diffusion des données

<p>Produit 2.1. Un dispositif opérationnel de suivi scientifique est mis en place avec l'appui des universités, des instituts et centres de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IR.4. Nombre de conventions signés entre l'ONL et les universités, instituts et centres de recherches pour des partages de données et d'équipements - IR.5. Nombre d'universités, instituts et centres de recherches ayant bénéficié d'un appui financier pour la collecte des données - IR.6. Nombre d'indicateurs nouveaux renseignés par l'ONL - IR.7. Nombre d'indicateurs nouveaux développés par l'ONL et de produits destinés aux décideurs, partenaires financiers et techniques et au secteur privé élaborés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.4 Au moins 08 conventions sont signées avec les universités, instituts et centres de recherche (Université de Saint Louis - UGB, Université de Dakar - UCAD, Université de Diamniadio - UAM, Université de Thiès - UIDT, Université de Kaolack - USSEIN, Université de Ziguinchor - UASZ) et 02 autres instituts et centres de recherche, assorties de la mise en place et l'animation d'un réseau de ces institutions avant fin 2026 - VC.5. Au moins 08 universités (Université de Saint Louis - UGB, Université de Dakar - UCAD, Université de Diamniadio - UAM, Université de Thiès - UIDT, Université de Kaolack - USSEIN, Université de Ziguinchor - UASZ et 02 autres instituts et centres de recherche, bénéficiant d'un appui financier pour la collecte de données avant fin 2030 - VC.6. Au moins 01 nouveau indicateur (qualité des eaux côtières) est renseigné avant fin 2026 - VC.7. Au moins 05 produits (résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé, sont élaborés et diffusés avant fin 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de conventions signées avec les universités - Document de création officielle du réseau des universitaires partenaires de l'ONL - Documents de référence commun, - Documents sur les outils, méthodes et protocoles scientifiques harmonisés - Rapports de formations - Rapports scientifiques - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de capitalisation
<p>Activité 2.1.1. Signer des conventions de partenariats scientifiques avec les universités, instituts et centres de recherche pour l'utilisation du matériel et équipements, la collecte et l'accès aux données collectées avec l'appui de l'ONL</p>			
<p>Activité 2.1.2. Développer un référentiel commun et des outils, méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, de traitement et de diffusion des données</p>			
<p>Activité 2.1.3. Renforcer les capacités des universités, instituts et centres de recherche sur le référentiel commun, les outils, méthodes et protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données en lien avec les indicateurs retenus, les Systèmes d'Information Géographique (SIG), la télédétection, et les outils de modélisation climatique et océanique</p>			
<p>Activité 2.1.4. Développer un programme national de renforcement de la production de connaissances sur le littoral</p>			
<p>Activité 2.1.5. Fournir un appui financier et logistique pour la collecte de données de terrain pour renseigner les indicateurs retenus (érosion côtière, occupation du domaine maritime public, qualité des eaux côtières et marines) et d'autres indicateurs prioritaires, sur la base des méthodes et protocoles scientifiques harmonisés de collecte, d'analyse et de traitement des données</p>			
<p>Activité 2.1.6. Fournir un appui financier pour la maintenance des instruments de mesures (bouées, marégraphes, DGPS, drones, etc.) acquis par l'ONL</p>			
<p>Activité 2.1.7. Intégrer et partager les données collectées à travers le renseignement des indicateurs suivis et des jeux de données originelles / primaires dans la base de données de l'ONL</p>			
<p>Activité 2.1.8. Produire et diffuser des résumés analytiques, synthèses techniques, tableaux de bord et policy briefs destinés aux décideurs, aux partenaires financiers et techniques et au secteur privé</p>			

<p>Produit 2.2. Le dispositif de suivi participatif du littoral avec des observateurs locaux en cours est consolidé et mis en échelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IR.8. Réseau d'observateurs locaux maintenu, animé et étendu. - IR.9. Nombre de nouveaux sites suivis - IR.10. Nombre d'observateurs locaux formés sur le suivi participatif - IR.11. Nombre de nouveau indicateurs renseignés avec le suivi participatif - IR.12. Nombre d'ateliers nationaux de capitalisation des activités du suivi participatif organisés - IR.13. Nombre de documents de capitalisation du suivi participatif produits et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.8. Un réseau de 200 observateurs locaux réunissant 20 sites au total est créé et animé fin 2030 - VC.9. Au moins 13 nouveaux sites d'observation complètent le réseau de suivi participatif avant fin 2030 - VC.10. Au moins 200 observateurs locaux bénéficient de formations dans cadre du suivi participatif fin 2030 - VC.11. Au moins 1 nouvel indicateur (qualité des eaux) est renseigné avec le suivi participatif en collaboration avec Surfrider Sénégal d'ici fin 2030 - VC.12. Au moins 05 ateliers nationaux de capitalisation des activités du suivi participatif sont organisés avant fin 2030 - VC.13. Au moins 05 documents/rapports de capitalisation du suivi participatif sont produits et diffusés avant fin 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création officielle du réseau des observateurs locaux - Pièces justificatives d'acquisition et de réception de l'ensemble du matériel et équipements acquis - Rapports de formations - Rapports techniques du suivi participatif - Rapports des ateliers nationaux de capitalisation - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation - Document/rapports de capitalisation
--	---	--	---

Activité 2.2.1. Créer et animer le réseau des observateurs locaux pour le suivi participatif d'indicateurs de l'ONL

Activité 2.2.2. Doter les équipes d'observateurs locaux de matériels et équipements de qualité et suffisants pour le suivi participatif

Activité 2.2.3. Assurer les frais de déplacement des observateurs locaux pour la collecte des données sur le terrain

Activité 2.2.4. Développer et améliorer les protocoles harmonisés de collecte et de traitement de données

Activité 2.2.5. Mettre à jour l'application mobile à travers le développement de nouveaux modules pour la prise en charge des indicateurs additionnels

Activité 2.2.6. Renforcer les capacités des observateurs locaux sur les protocoles et l'application mobile de collecte des données de terrain

Activité 3.2.7. Mettre en place un système de certification des compétences et de qualification des observateurs locaux

Activité 2.2.8. Capitaliser et diffuser les résultats, bonnes pratiques et enseignements du suivi participatif

<p>Produit 2.3. Un dispositif opérationnel de collecte, de traitement, de bancarisation et de diffusion des données collectées auprès des institutions nationales, régionales et internationales est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IR.14. Réseau d'institutions nationales productrices de données sur le littoral créé et fonctionnel - IR.15. Nombre de produits et services de capitalisation des données collectées développés et diffusés - IR.16. Nombre de rapports sur l'état des dynamiques et évolutions du littoral produit et diffusé 	<ul style="list-style-type: none"> - CV.14. Un réseau d'au moins 20 institutions nationales productrices de données sur le littoral ayant signé la charte de partage des données de l'observatoire est créé et fonctionnel (partage effectif des données) avant fin 2027 - CV.15. Au moins 05 produits et services de capitalisation des données collectées auprès des différentes institutions partenaires pour une meilleure prise de décision sont développés et diffusés avant fin 2029 - CV.16. Au moins 02 rapports sur l'« Etat des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances » sont produits et diffusés en 2028 & 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Document officiel de création des institutions partenaires de l'ONL - Rapports de formations - Documents des produits et services développés - Rapports d'activités - Documents sur l'« Etat des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais »
--	--	---	--

Activité 2.3.1. Renforcer la coordination intersectorielle à travers la mise en place et l'animation d'un réseau fonctionnel d'institutions partenaires de l'ONL sur la base d'une adhésion volontaire à la charte de partage de données de l'observatoire
Activité 2.2.2. Développer une plateforme informatique de partage des données de l'ONL fonctionnelle et accessible aux différentes institutions et acteurs du littoral
Activité 2.3.3. Renforcer les capacités des institutions partenaires sur l'utilisation de la plateforme informatique de l'ONL, ses différents applications et fonctionnalités
Activité 2.3.4. Collecter des données et informations auprès des institutions partenaires de l'ONL et de différents réseaux nationaux, régionaux et internationaux détenteurs de bases de données sur le littoral
Activité 2.3.5. Traiter, bancariser et diffuser les données collectées, des produits et services permettant d'aider à la prise de décision pour une gestion intégrée et durable du littoral
Activité 2.3.6. Renforcer les capacités techniques des décideurs gouvernementaux, élus locaux et gestionnaires sur l'utilisation de l'information spatiale dans la zone côtière, l'analyse et interprétation des données et leurs implications en termes de planification territoriale et de gestion intégrée et durable du littoral
Activité 2.3.7. Réaliser des « Etats des dynamiques et évolutions du Littoral sénégalais : Synthèse des connaissances »

Composante 3. Communication & visibilité de l'ONL

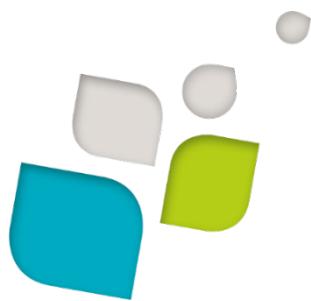
Produit 3.1. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase de création et d'institutionnalisation de l'ONL sont mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - IR.17. Nombre de visiteurs du site Web - IR.18. Nombre de mise à jour du site Internet de l'ONL et articles publiés - IR.19. Nombre de podcasts créés et diffusés - IR.20. Nombre de newsletters produits et diffusés - IR.21. Nombre de participants aux foras et campagnes d'information et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.17. Au moins 5 000 personnes visitent le site Web de l'ONL et téléchargent des données fin 2030 - VC.18. Au moins 04 mises à jour annuelles du site de l'ONL (soit au total 20 en 05 ans) avant fin 2030 - VC.19. Au moins 100 podcasts sont créés et diffusés avant fin 2030 - VC.20. Au moins 04 newsletters sont annuellement produites et diffusées (soit au total 20 en 05 ans) avant fin 2030 - VC.21. Au moins 5000 personnes participent aux foras et campagnes d'information et de sensibilisation avant fin 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Google Analytics - Statistiques des plateformes de réseaux sociaux - Registre de participation - Enregistrements et diffusion des émissions - Plateformes de blogs - Résultats de sondages en ligne - Minutes des réunions de feedback - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de capitalisation

Activité 3.1.1. Consolider les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles)

Activité 3.1.2. Promouvoir l'engagement communautaire à travers l'organisation de foras et de campagnes d'information et de sensibilisation

Produit 3.2. Les activités de communication et de sensibilisation de la phase opérationnelle et/ ou de consolidation de l'ONL sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - IR.22. Nombre d'émissions radios sur des thématiques prioritaires de l'ONL réalisées - IR.23. Nombre d'outils et de supports de communication des données produits et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.22. Au moins 50 émissions radios sur des thématiques prioritaires de l'ONL sont réalisées avant fin 2030 - VC.23. Au moins 10 outils et supports de communication et de diffusion des données sont produits et vulgarisés avant fin 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Outils et documents de supports de communication - Rapports des campagnes de sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> - IR.24. Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication organisés et d'acteurs touchés - IR.25. Nombre de conférences de presse et de interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL organisées - IR.26. Nombre de Conseils Départementaux de Développement (CDD) organisées pour la diffusion des données et des résultats et la sensibilisation des acteurs de l'ONL - IR.27. Stratégie et plan de communication réactualisés 	<ul style="list-style-type: none"> - VC.24. Cinq (05) campagnes de sensibilisation et de communication touchant au moins 5000 acteurs concernés par l'ONL, sont organisés avant fin 2028 - VC.25. Au moins 10 conférences de presse et d'interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL sont organisées avant fin 2030 - VC.26. Au moins 14 Conseils Départementaux et Régionaux de Développement (CDD / CRD) pour la diffusion des données et des résultats et la sensibilisation des acteurs de l'ONL sont organisées avant fin 2030 - VC.27. La stratégie et le plan de communication de l'ONL sont réactualisés au courant du 1^{er} semestre de 2030 	<ul style="list-style-type: none"> - Fichiers audios et articles de presse - Rapports des conseils départementaux et régionaux de développement (CDD & CRD) - Document de stratégie et plan de communication réactualisé - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de missions de suivi pays - Rapports de capitalisation
<i>Activité 3.2.1. Mettre à échelle les activités de communication digitale de l'ONL (gestion et mise à jour du contenu du site Internet, création des comptes sur les médias sociaux et plateformes majeures, publication d'émissions radio sous forme de podcasts, envoi de newsletters mensuelles,)</i>			
<i>Activité 3.2.2. Renforcer les capacités des journalistes sur les missions, services, thématiques et indicateurs prioritaires de l'ONL</i>			
<i>Activité 3.2.3. Organiser des émissions radiophoniques interactives sur des thématiques prioritaires de l'ONL</i>			
<i>Activité 3.2.4. Développer des outils et des supports de communication pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL</i>			
<i>Activité 3.2.5. Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication destinées à plusieurs cibles pour une meilleure diffusion des données et résultats de l'ONL</i>			
<i>Activité 3.2.6. Organiser des conférences de presse et des interviews médiatiques pour la diffusion des données et des résultats de l'ONL</i>			
<i>Activité 3.2.7. Organiser des Conseils Départementaux de Développement (CDD) pour diffuser les données et les résultats et sensibiliser les autorités locales et élus</i>			
<i>Activité 3.2.8. Réactualiser la stratégie et le plan de communication de l'ONL</i>			



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros

SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862

N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19



1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE

Tél. : +33 (0) 4 66 84 81 11

Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09

e-mail : brli@brli.fr